

Forêts Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



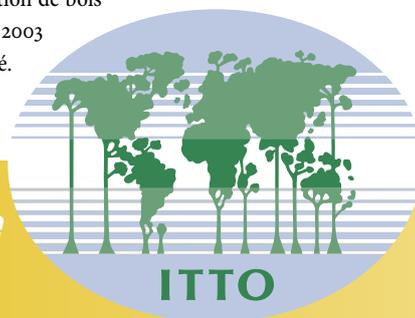
La grande soif du Libéria

AU SORTIR de deux récentes guerres civiles, le Libéria est en ruine. Un des pays les plus pauvres du monde, ses habitants vivent en moyenne moins de 50 ans. A 85%, son taux de chômage serait le plus élevé au monde. Même à Monrovia, la capitale, les services essentiels comme l'électricité, l'eau potable propre et les services de santé sont rares ou inexistants; survivre est une lutte de tous les jours. Si un pays a vraiment besoin de développement (de préférence durable), c'est bien le Libéria.

Mais le développement durable ne tombe pas simplement du ciel. Il nécessite une bonne gouvernance, de la bonne volonté, une bonne planification et, très souvent, des investissements financiers considérables. Selon une récente mission de diagnostic de l'OIBT (page 3), la foresterie libérienne manque de

tous ces ingrédients, sauf peut-être une certaine bonne volonté. En effet, la capacité industrielle a été pratiquement anéantie; le système d'attribution des concessions manque de transparence; la planification se heurte à la pénurie de données d'inventaire forestier, les anciens dossiers ont été perdus ou détruits; l'Office national des forêts (ONF) ne dispose que de faibles capacités; et il y a un manque général de stabilité politique et sociale. Vient s'ajouter aux déboires du secteur, l'embargo sur l'exportation de bois du Libéria imposé par l'ONU en 2003 mais qui n'a pas encore été levé.

La foresterie communautaire et les droits traditionnels



A l'intérieur ▶ Libéria ▶ conservation transfrontière
▶ critères et indicateurs ▶ marché italien du bois ...

Table des matières

... Suite de l'éditorial

Le rôle du bois dans le relèvement du Libéria 3

Au seuil d'une réalisation exceptionnelle 7

Simplification des C&I 11

De l'élaboration sur papier à l'application en forêt 12

Le Brésil met au point ses propres C&I 15

La vie urbaine est stressante pour les habitants des forêts 17

D'origine italienne ou tropicale? 20

Rubriques

Les nouveaux projets de l'OIBT 18

Rapport de bourse 22

Conférences 24

Ouvrages parus récemment 26

Quoi de neuf sous les tropiques? 28

Formation 29

Réunions 30

Point de vue 32



Rédacteur Alastair Sarre
Traduction Yvonne Cunningham
Mise en page Justine Underwood
Base de données Manami Ohshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Éditique, impression et diffusion coordonnées par Anutech Pty Ltd, Canberra, Australie. Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 13.500 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

International Tropical Timber Organization
 International Organizations Center – 5th Floor
 Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
 Yokohama 220-0012 Japan
 t 81-45-223 1110
 f 81-45-223 1111
 tfu@itto.or.jp
 www.itto.or.jp

Couverture un homme essaie de boire des gouttes de pluie lors d'un rassemblement avant l'élection présidentielle à Monrovia (Libéria) en octobre 2005. Photo: Chris Hondros/Getty Images

d'utilisation et d'accès aux ressources n'existent que dans leur concept, et la gouvernance traditionnelle dans les zones rurales a été corrompue et démantelée pendant les années de guerre et par indifférence.

Pourtant, les forêts pourraient quand même jouer un rôle important dans le relèvement du pays. En 2002—avant l'embargo—on estimait que l'industrie du bois représentait 25% du PIB et 65% des revenus en devises étrangères et qu'elle produisait jusqu'à 20 millions de dollars EU de revenus pour le gouvernement. La moitié peut-être du pays est couverte de forêts, y compris 3,4 millions d'hectares de forêt dense riche en biodiversité.

Il semble n'y avoir aucun manque d'assistance de l'extérieur non plus, dès lors que des gouvernements, des ONG et des organisations internationales se sont associés dans une entreprise informelle appelée l'Initiative pour les forêts du Libéria, en vue de donner un élan aux efforts de conservation et de gestion. Or selon la mission de l'OIBT, il faudra disposer de manière soutenue de beaucoup de millions de dollars pour reconstruire le secteur forestier libérien et lui permettre de jouer un rôle positif dans le relèvement du pays après ses périodes de conflit.

Un des problèmes vient du fait qu'il faut des années pour construire des capacités et que les processus participatifs sont inévitablement lents et lourds, et c'est dès maintenant que le Libéria a besoin de l'activité économique. Les sanctions de l'ONU doivent être levées avant que l'industrie (d'exportation) puisse redémarrer; cependant, dans son rapport le plus récent au Conseil de sécurité de l'ONU à cet égard, (juin 2005), le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a déclaré que le gouvernement libérien n'avait pas été en mesure d'établir pleinement son autorité et son contrôle sur les zones productrices de bois, ni de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que les revenus du gouvernement provenant de l'industrie du bois libérienne ne soient pas employés pour attiser le conflit ... mais plutôt à des fins légitimes au profit du peuple libérien.

C'est donc là une situation inextricable: il faut des revenus pour renforcer les capacités de l'ONF et d'autres acteurs et faire respecter la loi, mais ces revenus ne sont pas possibles tant que les capacités de faire respecter la loi ne sont pas renforcées.

L'OIBT est un des organismes disposés à prêter main forte au Libéria. Sa mission a fait toutes sortes de recommandations sur la façon dont l'Organisation pourrait le mieux y contribuer.

Dans un premier temps (pour faciliter des mesures plus importantes par la suite), il est prévu de tenir un atelier pour présenter aux parties prenantes la version révisée des critères et indicateurs de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales (C&I, voir page 11). L'OIBT organise une série d'ateliers du même genre à travers les tropiques en vue d'institutionnaliser l'utilisation des C&I dans la gestion des forêts tropicales et elle a, dans la même intention, financé plusieurs projets, dont deux sont décrits dans la présente édition (voir pages 12 et 15). Les C&I sont des outils qui aident à discerner des tendances dans le secteur forestier, à déterminer les effets d'interventions dans la forêt au fil du temps, et à faciliter la prise de décisions dans les processus nationaux de politique forestière. S'ils sont utilisés dans toutes les unités de gestion forestière et par tous les gouvernements faisant partie d'un groupe international (comme l'OIBT), ils peuvent constituer une base commune pour déterminer la situation de l'aménagement des forêts.

C'est précisément dans cette intention que l'OIBT utilise ses C&I: un important rapport sur la situation de l'aménagement des forêts sous les tropiques, fondé sur les rapports des gouvernements membres concernant les C&I et sur d'autres sources, fera l'objet d'une prochaine édition spéciale de l'AFT. Il y a plus de 15 ans, une enquête de l'OIBT a révélé qu'il n'y avait sous les tropiques presque aucune forêt de production soumise à une gestion durable; la présente enquête mettra sans aucun doute en évidence une augmentation considérable.

Hélas, le Libéria ne contribue pas à cette augmentation. Un pays qui souffre encore des retombées d'une guerre a d'autres choses à faire, et la gestion durable des forêts est bien loin d'être réalisée. Mais il y a toujours de l'espoir: si la communauté internationale est prête à consacrer le temps et l'argent nécessaires pour reconstruire le secteur forestier libérien, peut-être qu'avant une troisième évaluation, ce secteur sera enfin à même d'aider le Libéria à étancher sa soif de développement durable.

Alastair Sarre

Le rôle du bois dans le relèvement du Libéria

Le secteur forestier du Libéria pourrait jouer un rôle crucial dans la reconstruction du pays après la guerre. Mais il a besoin d'assistance

LE BILAN de 14 ans de guerre civile au Libéria a été lourd. Bien que les hostilités aient cessé en 2003, les écoles, les centres sanitaires et d'autres services sont encore dans un grave état d'abandon. On estime à près de 150 000 le nombre de victimes qui ont péri durant le conflit, et plusieurs centaines de milliers d'habitants déplacés à l'intérieur du pays continuent à vivre dans des camps où ils peuvent trouver de quoi se nourrir ainsi que d'autres services. D'un bout à l'autre du pays, toutes les communautés ont été d'une manière ou d'une autre perturbées et disloquées par la guerre.

La foresterie n'a pas été la moins touchée. En juillet 2003, dans l'intention de supprimer l'apport de recettes susceptibles d'être utilisées pour des achats d'armes et d'affaiblir ainsi le régime du Président Charles Taylor alors en exercice au Libéria, le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU) a imposé des sanctions rigoureuses au Libéria, lui interdisant tout commerce de bois (et de diamants). Depuis, l'industrie intérieure qui exploitait légalement les forêts a suspendu toutes ses opérations et aucune exportation significative de bois n'a eu lieu.

En avril 2005, l'OIBT a envoyé une mission de diagnostic* au Libéria dont l'objet était d'identifier les principaux obstacles à l'aménagement forestier durable dans le pays, de répertorier les contraintes par ordre d'importance et de recommander des mesures pour éliminer ces contraintes.

L'équipe chargée de cette mission a procédé à des entrevues et tenu des réunions avec diverses parties prenantes, à savoir l'autorité nationale chargée du développement des forêts (ONF), les pouvoirs locaux, des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux—en particulier ceux impliqués dans l'Initiative pour les forêts du Libéria (IFL; voir l'encadré)—les concessionnaires de forêts et industriels de la filière bois, les organisations non gouvernementales locales et internationales (ONG), les responsables de districts et le représentant sur le terrain de la mission de l'ONU au Libéria (MUNIL). La mission a rassemblé et analysé les rapports, documents et statistiques



Une épave: ce véhicule blindé qui rouille dans un champ de la capitale libérienne, Monrovia, rappelle la récente guerre civile du pays. Photo: N. Sizer

existants, en particulier ceux produits récemment par des instances internationales.

La crise au Libéria

Le Libéria compte environ trois millions d'habitants répartis en 16 principaux groupes ethniques ainsi qu'une petite minorité d'Américano-Libériens qui dominent la politique. La mortalité infantile est estimée à près de 130 décès pour 1000 naissances, et l'espérance de vie n'atteint en moyenne que 48 ans. Le niveau d'instruction est très bas, à environ 15%, et probablement beaucoup plus faible dans de nombreux milieux ruraux. Le produit intérieur brut actuel par tête d'habitant est d'à peine 169 dollars des E-U, faisant du Libéria un des pays les plus pauvres du monde.

La situation du secteur forestier

Le Libéria s'étend sur une superficie de 9,6 millions d'hectares dont plus de la moitié est couverte de formations forestières diverses (Figure 1): les forêts denses et les forêts claires occupent 2,4 millions et 1,0 million d'hectares respectivement tandis que les forêts secondaires et dégradées couvrent environ 2,2 millions d'hectares.

Initiative pour les forêts

Un certain nombre d'organisations s'occupant de forêts opèrent au Libéria sous l'égide de l'Initiative pour les forêts du Libéria (IFL), dont l'objectif est de contribuer à la réforme du secteur forestier du Libéria et à promouvoir l'exploitation durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité. Les partenaires de l'Initiative comprennent le Gouvernement des Etats-Unis (par l'intermédiaire du Programme international de l'USDA sur les forêts), la Banque mondiale, la Commission européenne, Conservation International, l'Institut du droit de l'environnement, l'UICN—Union pour la conservation de la nature et plusieurs ONG libériennes.

*L'équipe de diagnostic comprenait M. Pierre Méthot (Canada; chef de l'équipe), M. Samuel Appiah (Ghana), Dr Nigel Sizer (Royaume-Uni/Etats-Unis), M. Robert Simpson (Etats-Unis; à temps partiel), et Dr Francis Stio (Libéria). En outre l'ONF du Libéria a mis à disposition les services de plusieurs fonctionnaires: M. Moses D Wogbeh, Sr.—Directeur des forêts communautaires; M. Thomas Romeo Quiah, Sr.—Directeur général adjoint, Foresterie commerciale; M. Cletus N. Togba, Assistant spécial du Directeur général chargé de la conservation des forêts; et M. AMOS T. Suah, Coordonnateur—Planification, recherche et statistiques. Beaucoup d'autres fonctionnaires de l'ONF ont prêté main forte à la mission de diagnostic, et M. Jean-Claude Nguingui, Représentant régional de l'OIBT basé au Gabon, a énormément contribué à la planification, à l'organisation initiale et à l'appui logistique de la mission. Le présent article est adapté du résumé analytique du rapport de la mission.

Il est impossible d'évaluer la possibilité annuelle durable (AAC) des forêts libériennes, du fait qu'aucun inventaire forestier n'a été conduit au cours des 40 dernières années. Les données concernant les secteurs parcourus par les coupes et les volumes prélevés durant les 20 dernières années sont peu précises, incomplètes et sujettes à caution; beaucoup ont disparu pendant la guerre.

A l'époque de l'imposition des sanctions, 42 concessions forestières couvraient au total de 5,95 millions d'hectares (Figure 2). Le système d'attribution des concessions pour la production de bois au Libéria manque de transparence; il est actuellement réexaminé sous l'égide de l'IFL.

... la mauvaise gestion pendant le régime Taylor, le pillage et la destruction des bureaux (et des registres) pendant la guerre, associés à l'absence actuelle de recettes et au fait que le personnel est extrêmement démoralisé par le paiement tardif de salaires dérisoires ainsi que par les effets traumatisants du conflit, signifient que l'ONF est à peine en mesure de fonctionner.

Bien que l'ONF ait récemment attribué un certain nombre de permis de sciage de long légaux—parce que la plupart des scieries du pays ont été fermées—de nombreux camions chargés de grumes sciées en long illégalement arrivent encore tous les jours à Monrovia (la capitale du pays). Du bois légalement obtenu est disponible pour la consommation locale, mais en quantité limitée seulement.

La valeur de la conservation

En 1999, l'exercice financé par le Fonds pour l'environnement mondial en vue d'établir pour l'Afrique de l'Ouest des priorités en matière de conservation a mis en exergue l'écosystème subéquatorial guinéen, au sein duquel le Libéria abrite les exemples les plus frappants de forêts intactes qui existent encore, en attribuant à ces forêts la priorité absolue de conservation en Afrique occidentale. On y trouve au moins 2900 espèces de plantes à fleurs, 240 espèces de bois, 150 de mammifères, 620 d'oiseaux, et 125 de reptiles et amphibiens. La conservation de certaines espèces bien connues dépend sans doute des forêts du

Libéria, par exemple le chimpanzé occidental, le colobe rouge, le singe diane, l'hippopotame nain et l'éléphant des savanes.

Il existe au Libéria deux aires protégées (Figure 1) qui couvrent moins de 2% du territoire. Ce sont le parc national de Sapo dans le sud-est (162 000 hectares, créé en 1983) et la réserve naturelle de Nimba dans le nord (14 000 hectares, créée en 2003). Le parc national de Sapo a été récemment envahi par des milliers de chasseurs et mineurs illégaux armés, dont bon nombre sont d'anciens soldats; la MUNIL les aide maintenant à quitter le parc et à rejoindre leurs foyers. Il a été proposé de créer plusieurs nouvelles aires protégées.

Les menaces qui pèsent sur les forêts

L'intégrité des forêts est essentiellement menacée par la chasse illégale et légale (mais non durable) à des fins commerciales, la conversion à des exploitations agricoles de petite taille (en particulier la culture sèche du riz), et les mines illégales d'or et de diamants en milieu alluvial qui causent beaucoup de dégâts dans les fleuves et les cours d'eau. Dans l'avenir, les forêts pourraient également être menacées par l'expansion de l'exploitation minière légale et de l'infrastructure routière, et peut-être par la conversion à la ligniculture industrielle ou à des plantations de palmiers à huile, ainsi que par une exploitation forestière commerciale mal gérée si l'industrie des produits forestiers n'est pas suffisamment réglementée.

Le cadre institutionnel

L'ONF est l'autorité suprême responsable de toutes les activités du secteur forestier définies par la loi forestière nationale de 2000 et jouit d'une autonomie considérable dans ses opérations et en matière de gestion et de finance. Disposant au total d'un personnel de 500 fonctionnaires, l'ONF est divisée en trois départements, à savoir: 1) Conservation des forêts, responsable des aires protégées, de la gestion des espèces sauvages et de la foresterie communautaire; 2) Foresterie, responsable de tous les aspects liés à la gestion forestière, à l'exploitation forestière, à l'utilisation des forêts et au reboisement; et 3) Administration et finances.

Un conseil d'administration définit les politiques de l'ONF et, de façon générale, surveille les opérations et les finances. Cependant, la mauvaise gestion pendant le régime Taylor, le pillage et la destruction des bureaux (et des registres) pendant la guerre, associés à l'absence actuelle de recettes et au fait que le personnel est extrêmement démoralisé par le paiement tardif de salaires dérisoires ainsi que par les effets traumatisants du conflit, signifient que l'ONF est à peine en mesure de fonctionner. Le salaire courant d'un garde forestier est de 15 dollars E-U par mois et le niveau actuel du budget de l'ONF n'atteint peut-être que 1% de ce qu'il était avant la guerre.

La situation des activités d'extraction

Avant l'effondrement du régime Taylor en 2003, l'exploitation forestière commerciale était une composante importante de l'économie. En 2002, elle représentait un quart du PIB et 65% des revenus en devises étrangères. Le secteur produisait jusqu'à 20 millions de dollars E-U par an pour le trésor national et environ 100 millions en exportations, et il employait directement environ 7000 personnes.

Verdure

Figure 1: Couverture forestière du Libéria montrant l'emplacement de la réserve naturelle de Nimba et du parc national de Sapo



Source: *Projet de réévaluation des forêts libériennes—Conservation International et Flora and Fauna International*

A présent, toutefois, le secteur du bois libérien ne bénéficie d'aucun revenu d'exportation; les sanctions imposées par l'ONU contre le commerce de bois resteront en vigueur jusqu'à ce que trois conditions soient réunies à la satisfaction d'inspecteurs indépendants et internationaux: 1) les recettes provenant de l'exploitation forestière devront être administrées correctement et ne pas être détournées à des fins illégales; 2) le gouvernement national devra exercer pleinement son contrôle sur les forêts; et 3) aucune société ne devra plus employer de milice. Les entrevues informelles conduites par la mission donnent à penser qu'aucune de ces conditions n'a encore été satisfaite.

Avant la guerre, le bois était transformé dans 27 scieries et trois usines de contreplaqué. La guerre en a détruit 20; les neuf scieries qui restent et une usine de contreplaqué sont en sommeil. La capacité installée de ces usines est estimée à environ 95 000 m³ de grumes par an.

Obstacles à l'aménagement forestier durable

Ce qui importe le plus pour le Libéria en ce moment c'est la stabilité, le rétablissement de l'ordre public et la bonne gouvernance; l'aménagement forestier durable ne pourra être réalisé que lorsque des règles et des règlements raisonnables seront imposés et respectés. Or, paradoxalement, le relèvement de l'industrie du bois est indispensable pour fournir les emplois et les devises étrangères qui sont les uns et les autres essentiels pour assurer la reconstruction du pays et sa progression vers le développement durable. Il faut donc absolument, dès à présent, mettre en place les mécanismes, processus et outils appropriés pour garantir l'utilisation durable et équitable des ressources forestières à mesure que l'industrie reprend ses activités.

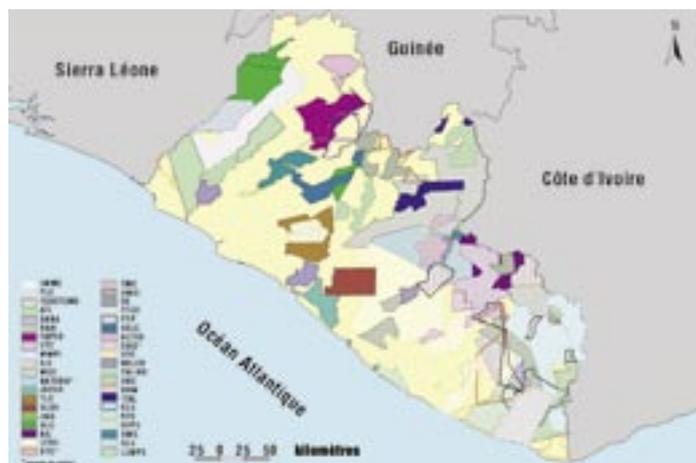
Cependant, la politique forestière et même les récents efforts de réforme d'après-guerre ont trop mis l'accent sur le secteur commercial du bois et prêté peu d'attention à la propriété des ressources et aux questions d'importance cruciale pour les pauvres, comme la production de viande de brousse et de bois de feu (environ 98% des besoins énergétiques du pays sont satisfaits par du bois de feu et du charbon de bois). Ces aspects sont peu connus ou compris. Par ailleurs, l'ONF ne dispose pas de lignes directrices, manuels ou codes de meilleures pratiques pour guider ses activités forestières ni d'un nombre adéquat de professionnels qualifiés en matière d'aménagement forestier durable. Il n'existe aucune stratégie ou plan national clair pour le secteur forestier au niveau national, aucun programme de mise en valeur des forêts, ni aucun document d'orientation pour les forêts. De plus, il n'y a aucun plan national global d'utilisation du territoire et le système existant d'attribution des concessions manque de transparence, ne bénéficie probablement pas de la vraie valeur des ressources forestières et ne profite pas aux communautés qui dépendent de la forêt.

Proposition d'actions prioritaires à engager par l'OIBT

La mission estime que les mesures éventuelles de l'OIBT devraient aborder les questions les plus pressantes qui ne sont pas suffisamment traitées par d'autres institutions et ONG internationales et que ces mesures devraient compléter et soutenir des activités, des projets et des programmes existants.

En attente

Figure 2: Concessions forestières du Libéria



Source: Secrétariat technique chargé de procéder au recensement des concessions forestières, Initiative pour les forêts du Libéria (avril 2005)

L'OIBT devrait donc concentrer son action sur les quatre domaines principaux suivants:

- amélioration des connaissances au sujet de la ressource et de son utilisation;
- renforcement des capacités;
- préparation pilote d'un plan d'aménagement forestier durable; et
- soutien à la participation réelle des communautés locales en matière de gestion et d'utilisation des ressources forestières.

Les mesures destinées à promouvoir la cause de l'aménagement forestier durable dans ces quatre secteurs devraient inclure (sans toutefois s'y limiter):

- la conduite d'une étude sur le sciage de long au Libéria (légal et illégal) et la formulation d'une proposition de projet en vue de son intégration à d'autres activités conçues pour faire progresser le pays vers l'aménagement forestier durable et, plus particulièrement, comme composante de la foresterie communautaire;
- l'élaboration d'un ensemble de directives forestières portant sur des aspects tels que l'inventaire des forêts, l'AAC, la cartographie, etc. Les directives en place dans des pays voisins comme le Ghana ou le Cameroun pourraient sans doute être adaptées facilement et à moindre frais au contexte libérien par des consultants locaux;

... le relèvement de l'industrie du bois est indispensable pour fournir les emplois et les devises étrangères qui sont les uns et les autres essentiels pour assurer la reconstruction du pays et sa progression vers le développement durable.

- l'exécution sur le terrain d'une série de projets conçus pour améliorer les connaissances au sujet des ressources forestières du Libéria, telles que le rétablissement de placettes d'échantillonnage permanentes, des études sur les arbres (pour établir des équations de volume), la conduite d'un inventaire national des forêts, et le calcul de la possibilité;
- l'élaboration de directives nationales pour la préparation, la mise en oeuvre et la surveillance des plans d'aménagement forestier durable;



Produits essentiels: 98% des besoins énergétiques du Libéria sont satisfaits par le bois de feu et le charbon de bois. *Photo: N. Sizer*

- la conception et la mise en train d'un programme de sensibilisation pour promouvoir et expliquer l'aménagement forestier durable à toutes les parties prenantes;
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan détaillé de formation en précisant les programmes spécifiques, les cycles d'étude, les bénéficiaires, les lieux de réunion, les coûts, etc., ce plan comportant une série d'activités de formation de courte durée dans le pays ainsi que des bourses et des stages à l'étranger;

... des millions de dollars d'aide internationale au développement seront nécessaires au cours des années à venir si l'on veut que quelque chose d'approchant la gestion durable soit réalisé.

- le renforcement des capacités du collège d'agriculture et foresterie de l'université du Libéria;
- la conception et la mise en oeuvre d'un projet pilote pour la préparation d'un plan d'aménagement forestier durable pour une concession forestière existante au Libéria, en collaboration avec un concessionnaire progressiste, l'ONF et une ONG ainsi qu'avec l'assistance d'un cabinet de consultants spécialisés ou d'une ONG internationale;
- la mise en oeuvre de la gestion communautaire des forêts. L'OIBT devrait accorder à cette action un rang de priorité très élevé dans les activités qu'elle entreprendrait au Libéria. Celles-ci devraient inclure:
 - un dialogue avec de multiples parties prenantes dans des zones rurales sélectionnées afin de discerner, au sein des communautés, les priorités en matière d'arrangements institutionnels qu'elles estiment aptes à promouvoir la gestion locale de forêt et d'autres aspects;
 - une réforme juridique et des règlements juridiques détaillés visant à faciliter la gestion communautaire des forêts, fondés sur l'apport des multiples parties prenantes, notamment la mise au clair des questions foncières;
 - un soutien à la mise en place de programmes pilotes de gestion forestière à base communautaire dans différentes régions du Libéria;
 - une cartographie de la propriété des terres boisées à travers le Libéria et une documentation des revendications aux terres boisées, et

- la conception et la mise en oeuvre d'un projet de production durable de viande de brousse. Ce thème devrait être entièrement intégré dans de plus larges programmes et activités de gestion forestière communautaire et être correctement relié à la conservation de la biodiversité, notamment dans les forêts de production.

Mesures à prévoir immédiatement

Le cas du Libéria est unique. La mise en oeuvre de toutes les actions nécessaires pour trouver des moyens de surmonter les très nombreux obstacles à l'aménagement forestier durable dans tout le pays présente des défis inimaginables. Il y a tant à faire, face à tant de variables et d'inconnus, qu'il est impossible d'élaborer dès à présent un plan d'action précis pour le secteur forestier. Même la liste établie ci-dessus pourrait sembler décourageante vu le manque général de capacités. Le Gouvernement libérien pourrait cependant d'ores et déjà entreprendre quelques actions susceptibles d'aider à mobiliser le soutien disponible par l'intermédiaire de l'OIBT.

Par exemple, le Gouvernement libérien devrait solliciter l'appui de l'OIBT pour constituer un comité de coordination interinstitutions avec la participation des multiples acteurs, lequel serait chargé de donner suite au rapport de diagnostic, d'harmoniser les interventions des bailleurs de fonds, de coordonner les communications avec l'OIBT et entre les autres donateurs, et de préparer et soumettre des demandes et des propositions à l'OIBT.

Le Gouvernement devrait officiellement solliciter l'aide de l'OIBT pour la préparation de propositions, en particulier au titre du projet OIBT PD73/89 (M,F,I): 'Assistance en matière d'identification et de formulation des projets'. Avec l'aide de l'OIBT, il devrait également convoquer un atelier national sur les critères et indicateurs de l'OIBT pour lancer un processus de formation et de sensibilisation des professionnels de la foresterie et d'autres parties prenantes au sujet des principes de l'AFD.

Nécessité d'un engagement international

Reconstruire l'infrastructure physique, productrice, institutionnelle et humaine du secteur forestier de manière à ce qu'elle puisse étayer l'AFD exigera, de la part du secteur privé et du Gouvernement libérien, de forts investissements qu'il sera difficile d'attirer sans un appui considérable de la communauté internationale. Sans audit exhaustif de l'ensemble du secteur, il est impossible d'évaluer l'ampleur des besoins, mais il est certain que des millions de dollars d'aide internationale au développement seront nécessaires au cours des années à venir si l'on veut que quelque chose d'approchant la gestion durable soit réalisé.

Référence

Bayol, N & Chevalier, J-F 2004. *État actuel de la couverture forestière au Libéria: Information sur les forêts d'importance critique pour la prise de décision*. Rapport final présenté à la Banque mondiale. Banque mondiale, Washington, DC, Etats-Unis.

Au seuil d'une réalisation exceptionnelle

Quatre projets OIBT récemment évalués prouvent qu'une approche ingénieuse de la conservation le long de frontières internationales peut être salubre pour les habitants, la biodiversité et la coopération entre les pays-mais un engagement à long terme est indispensable

par
Marc J. Dourojeanni

Président
ProNaturaleza
Pérou

CONSERVATION de la biodiversité, participation et développement des communautés, paix et coopération internationale: chacun des buts implicites dans ces expressions est très difficile à atteindre séparément, et s'ils sont tous ciblés en même temps, les difficultés risquent donc de s'amplifier. Pourtant, dans des régions frontalières, viser ces trois buts simultanément est peut-être la meilleure façon d'atteindre l'un d'entre eux.

Tel est le défi que plusieurs pays ont décidé de relever, avec l'assistance de l'OIBT. Depuis 2000, quatre projets de l'OIBT exécutés en Equateur, au Pérou, en Indonésie et en Thaïlande (Tableau 1) ont mis en train les méthodes participatives de conservation de la biodiversité dans des régions frontalières. Malgré de nombreux obstacles, relativement peu de fonds et les courtes périodes d'exécution, chacun d'eux a réalisé des résultats impressionnants, donnant espoir et inspiration pour de futurs travaux en faveur de la conservation de la biodiversité.

Cet article récapitule l'ensemble des résultats de l'évaluation à posteriori des quatre projets, dont les premières phases se sont récemment achevées. L'évaluation a été effectuée au début de 2005 par une équipe comprenant Gary Wetterberg (Etats-Unis), Maria Tereza Jorge Padoue (Brésil), Carlos Roberto Bueno (Brésil) et l'auteur de l'article (direction de l'équipe; Pérou/France).



Photo: G. Wetterberg

Similitudes et différences

Les quatre projets présentent quelques similitudes et différences importantes. Chacun d'eux s'est déroulé dans une zone de frontières internationales ayant une valeur de biodiversité très élevée, et ils ont tous été exécutés par des organisations non gouvernementales (ONG) avec le soutien des gouvernements. Dans trois des quatre zones de projet, il était essentiel, pour réaliser la conservation de la biodiversité, de s'allier la coopération de collectivités très pauvres, pour la plupart des autochtones. En Equateur et au Pérou, les projets visaient à établir des aires protégées, tandis qu'en Indonésie et en Thaïlande celles-ci existaient déjà.

Les projets Equateur/Pérou étaient très différents des deux projets d'Asie, en ce sens que les premiers ont été mis en oeuvre

Sommaire des projets

Tableau 1: Quatre projets OIBT sur la conservation transfrontière

N° DU PROJET	TITRE DU PROJET	AGENCE D'EXECUTION	FONDS OIBT (\$EU)	PAYS OIBT DONATEURS	BUDGET TOTAL (y compris contributions en nature; \$EU)
PD 2/00 Rev.2 (F)*	Projets binationaux Equateur-Pérou: Paix et conservation dans la Cordillère du Condor. Phase I (Composante équatorienne)	Fondation Natura	701 701	Japon, Etats-Unis	926 160
PD 3/00 Rev.2 (F)*	Projets binationaux Equateur-Pérou: Paix et conservation dans la Cordillère du Condor. Phase I (Composante équatorienne)	Conservation International—Pérou	701 502	Japon, Suisse, Etats-Unis, Corée	852 160
PD 38/00 Rev. 1 (F)	Aménagement du Parc national de Kayan Mentarang en vue de promouvoir la conservation transfrontière le long de la frontière entre l'Indonésie et les Etats malaisiens du Sabah et du Sarawak – Phase I	WWF Indonésie	853 398	Japon, Suisse, Etats-Unis	1 040 676
PD 16/97 Rev.3 (F)	Mise en valeur intégrée de zones tampons dans le cadre de l'aménagement des forêts tropicales en Thaïlande	Institut pour l'environnement de Thaïlande	601 333	Pays-Bas, Japon, Australie	695 240
TOTAL			2 857 934		3 514 236

*Voir dans AFT 12/4 le résumé des produits de ces deux projets



Résidents: Dayaks du Parc national Kayan Mentarang en Indonésie. Photo: G. Wetterberg

en parallèle dans des zones protégées contiguës à cheval sur une frontière internationale. Au contraire, le projet indonésien Kayan Mentarang n'avait pas de projet apparenté en Malaisie— bien que le parc national de Pulong Tau au Sarawak ait été récemment élargi jusqu'aux confins avec Kayan Mentarang et qu'un projet de l'OIBT y ait été entrepris. En Thaïlande, le parc national de Kaeng Krachan n'est relié à aucune aire protégée, bien qu'il s'étende jusqu'à la frontière avec le Myanmar.

Il est sans doute impossible à beaucoup d'endroits de conserver la biodiversité des forêts tropicales si les habitants locaux n'y collaborent pas de bon gré, mais l'expérience accumulée a prouvé qu'il n'est pas facile d'obtenir la participation des communautés à la conservation de la biodiversité. La plupart des communautés sont conscientes de la valeur de la biodiversité et veulent la protéger, mais pas aux dépens de leur propre survie et de leur développement.

Les projets différaient quant à leurs superficies et aux communautés intéressées. En Equateur, le projet impliquait plus de 88 000 personnes, y compris 8000 Indiens Shuar; au Pérou, la sphère de l'influence du projet s'étendait à quelque

22 000 Indiens Aguaruna et Huambisa. Le très grand parc de Kayan Mentarang (1,36 million d'hectares) est occupé par 6 000 Dayaks, tandis que le parc national de Kaeng Krachan compte très peu d'habitants (il est aussi beaucoup plus petit puisque sa superficie est d'à peine 29 500 hectares). De plus, les activités de gestion à Kayan Mentarang ont été minimales, tandis que Kaeng Krachan est bien équipé et parcouru par de nombreux visiteurs. Par conséquent, le projet de Kayan Mentarang a cherché à faire adopter, pour l'utilisation des ressources du parc, un ensemble de méthodes de gestion compatibles avec la conservation de la biodiversité, tandis qu'à Kaeng Krachan une grande partie du travail avec les communautés était concentrée sur la zone-tampon du parc.

Conservation et développement

Il est sans doute impossible à beaucoup d'endroits de conserver la biodiversité des forêts tropicales si les habitants locaux n'y collaborent pas de bon gré, mais l'expérience accumulée a prouvé qu'il n'est pas facile d'obtenir la participation des communautés à la conservation de la biodiversité. La plupart des communautés sont conscientes de la valeur de la biodiversité et veulent la protéger, mais pas aux dépens de leur propre survie et de leur développement. La principale réussite des projets en Equateur, en Indonésie et au Pérou a été d'offrir de nouvelles approches grâce auxquelles le développement n'entraînait pas de dégradation, et la conservation n'entraînait pas le développement.

Sous l'influence du projet de l'OIBT, les populations de Dayak qui vivent à l'intérieur du parc national de Kayan Mentarang adaptent maintenant volontiers leurs activités de développement de manière à les rendre plus conformes aux objectifs de la gestion du parc. A l'issue d'un réexamen, elles se sont également accordées sur une nouvelle délimitation des frontières susceptible de réduire les conflits relatifs aux ressources tout en maintenant la taille et l'intégrité du parc.

Le projet de Thaïlande a obtenu de bons résultats dans la zone tampon du parc national de Kaeng Krachan; à cet effet, les techniques de production agricole ont été harmonisées



Terre frontalière: la frontière internationale entre la Thaïlande et l'Union du Myanmar suit les crêtes lointaines à la limite du Parc national Kaeng Krachan.

Photo: G. Wetterberg



Grandes espérances: la conservation de la biodiversité et la paix internationale, ces deux objectifs de l'action transfrontière de l'OIBT, seront entre les mains des jeunes comme celui-ci qui visitent le Parc national Kaeng Krachan de Thaïlande.

Photo: G. Wetterberg

avec les besoins de la biodiversité et la restauration des forêts dégradées, dans un effort pour ménager des refuges d'espèces sauvages en dehors du parc. Le principal conflit entre le parc et les agriculteurs dans cette zone est imputable à de fréquentes incursions d'éléphants sauvages dans des plantations semi-industrielles d'ananas; des fonds supplémentaires ont été obtenus depuis pour trouver des moyens de traiter ce problème.

Conservation de la biodiversité dans le Condor

En dépit d'un long passé de déception et de promesses non tenues par les gouvernements, les peuples autochtones de la chaîne du Condor en Equateur et au Pérou ont accepté de destiner des portions relativement grandes de leurs terres traditionnelles à l'établissement d'aires protégées et de zones tampons. Le *tableau 2* énumère les nouvelles aires protégées que les autochtones ont convenu de laisser établir sur leurs terres et incorporer dans les réseaux nationaux d'aires protégées; c'est un des plus importants résultats de conservation des deux projets, presque sans précédent ces derniers temps vu que les peuples indigènes sont en général vigoureusement contre la création de nouvelles aires protégées. Le projet a également permis de préparer de façon très participative des plans d'aménagement pour les aires protégées nouvelles et proposées ainsi que plusieurs plans de développement régionaux avec la participation d'un éventail d'acteurs, y compris les pouvoirs publics et les habitants locaux, autochtones ou non.

Néanmoins, les résultats des projets Pérou/Equateur ne sont pas encore suffisants pour garantir la conservation de la biodiversité dans la chaîne du Condor. Les trois nouvelles aires protégées équatoriennes sont trop petites pour assurer la protection adéquate des espèces sauvages et, de toute manière, elles n'ont pas été jugées totalement protégées: même l'exploitation minière peut y être autorisée. La proposition péruvienne de créer un nouveau parc national, malgré sa plus grande superficie et le fait qu'il sera 'totalement protégé', ne couvrira que quelques-uns des multiples écosystèmes du Condor à cause de sa configuration en long couloir étroit

Parcs et zones tampons

Tableau 2: Principales réalisations des projets de conservation de la biodiversité dans le massif du Condor en Equateur et au Pérou

EQUATEUR			
REALISATION	SUPERFICIE (ha)	STATUT	OBSERVATIONS
Refuge d'espèces sauvages El Zarza	3643	Etabli	
Réserve biologique El Quimi	9266	Etablie	
Forêt de protection El Condor	17 846	Etablie	
Zones de conservation à l'intérieur du territoire protégé Shuar	122 000	Proposées	Dépend de la nouvelle législation
PEROU			
Parc national Ichigkat Muja	152 874	Proposé	Décret en cours d'élaboration
Zone tampon Ichigkat Muja	451 247	Proposée	Décret en cours d'élaboration
Réserve communautaire	100 000	A proposer	Etudes en cours
Aires de conservation sur les terres communautaires		A mettre en oeuvre	

adossé à la frontière avec l'Equateur et comportant en grande partie des falaises abruptes. En d'autres termes, les efforts de conservation de la biodiversité dans cette zone dépendront plutôt beaucoup moins des aires officiellement protégées déjà établies, et beaucoup plus des modes de gestion des territoires indigènes, y compris les zones tampons et aires de conservation, qui sont très vastes; la zone tampon du côté péruvien, par exemple, consistera en la totalité du territoire indigène organisé en quelque 19 collectivités autochtones officielles. La catégorie de réserve communale qu'il est proposé d'y établir autorisera la chasse et d'autres utilisations des ressources naturelles.

C'est pourquoi il est important que les futures actions soient orientées de manière à fournir aux peuples autochtones des alternatives économiques viables pour soutenir le développement durable. Celles-ci pourraient inclure la restauration de terres et de ressources forestières déjà



Est-ce durable? De nombreux autochtones, comme ce dirigeant d'une collectivité qui prend part à une réunion du projet (à gauche) et cette fileuse, ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'initiative de conservation transfrontière dans la chaîne du Condor et jouent un rôle crucial dans la réalisation des objectifs du projet. La continuité du projet est essentielle pour soutenir leur engagement. *Photo: G. Wetterberg*



Valorisation: des chercheurs de la station expérimentale Lalut Berai, dans le Parc national Kayan Mentarang, inoculent un arbre avec un champignon produisant l'encens; c'est une des nouvelles activités génératrices de revenus que le projet a entreprises. *Photo: G. Wetterberg*

dégradées, le développement d'une agriculture durable appropriée, l'adoption de modes de gestion semi-intensive de la faune, le reboisement avec des espèces de valeur et la gestion des ressources de la forêt naturelle à des fins de production de bois (toutes ces activités étant entreprises dans le cadre du projet de Kaeng Krachan). Pour que les nombreuses familles concernées puissent bénéficier d'un développement durable, il faudra y consacrer un effort soutenu pendant la décennie à venir, voire pendant plus longtemps.

Paix et coopération

Les autorités équatoriennes et péruviennes, ainsi que celles de l'Indonésie et de la Malaisie, ont fait de grands efforts pour coordonner les travaux des deux côtés de la frontière et pour mettre en train une série d'actions d'intérêt commun. Les progrès ont été particulièrement remarquables du point de vue scientifique: par exemple, une expédition scientifique mixte Indonésie-Malaisie a été organisée dans le parc national de Kayan Mentarang et, dans le cas des projets du Condor, l'Equateur et le Pérou ont abondamment et ouvertement partagé leurs informations, y compris leurs données cartographiques. Cependant, essentiellement à cause de difficultés logistiques, la collaboration bilatérale n'a pas permis d'obtenir des résultats sur le terrain en matière de conservation de la biodiversité; les progrès ont été limités ou nuls dans des domaines comme l'harmonisation des plans de gestion, le partage de l'information et de la lutte contre le feu, les patrouilles coordonnées ou mixtes et l'échange d'informations sur l'exploitation forestière illégale, l'exploitation minière et le braconnage. La frontière du Condor est presque inaccessible, limitant les échanges entre les personnels locaux, et les réunions de coordination se tiennent en général dans les capitales nationales.

La situation entre l'Indonésie et la Malaisie est semblable, bien que la mise en train du projet à Pulong Tau soit susceptible d'améliorer la coordination. Mais dans l'ensemble les projets ont réussi à ouvrir un dialogue entre les autorités des pays et

les résultats scientifiques ont dépassé les espérances. La persévérance des autorités des deux côtés d'une réserve de conservation transfrontière est susceptible d'apporter des récompenses significatives, mais il faudra certainement y consacrer temps et patience.

Le risque de désillusion

Les projets ont produit à la fois des résultats prévus et imprévus, de manière efficace et rentable, vu en particulier le relativement peu de fonds disponibles, la courte période d'exécution et, dans le cas des projets équatorien, indonésien et péruvien, les énormes difficultés posées par leur isolement géographique. Les

ONG chargées de l'exécution des projets ont très bien travaillé avec les populations locales et ont également pu oeuvrer en bonne coordination avec les autorités gouvernementales. En outre, dans chaque cas ces ONG ont été à même de mobiliser des fonds additionnels non négligeables pour l'exécution des projets. Toutefois, la durabilité des actions entreprises n'est pas encore garantie parce qu'elle dépend dans une large mesure des fonds que leur accorderont les gouvernements en plus de l'éventuel financement des secondes phases des projets par l'OIBT et/ou d'autres donateurs internationaux. Si ces financements ne sont pas mis à disposition en temps opportun, les efforts et les succès initiaux pourraient être peine perdue, ce qui risque non seulement de mener au désenchantement de ces peuples autochtones qui ont investi leur temps et leur énergie et se sont profondément investis dans le processus, mais aussi rendrait inévitablement tous travaux futurs beaucoup plus difficiles.

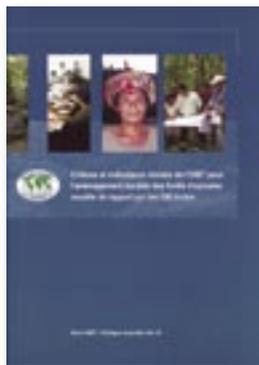
Pérennité des opérations transfrontières

Ces quatre projets prouvent que la conservation transfrontière est un concept viable offrant beaucoup de possibilités en tant qu'outil pour assurer la durabilité en matière de développement et de conservation de la biodiversité. Elle s'avère être un concept d'intérêt considérable pour faire participer les autochtones et d'autres habitants locaux à la gestion de la conservation et pour créer des possibilités de développement durable. Mais il faut du temps, sans aucun doute plus de dix ans dans la plupart des cas, pour que de telles initiatives aboutissent à un progrès substantiel sur la voie de leurs trois objectifs: conservation de la biodiversité, participation et développement des communautés, et paix et coopération internationales.

Cela signifie que l'appui continu des donateurs est essentiel. Il faudrait que de tels projets soient approuvés avec de plus longues périodes d'exécution ou qu'un mécanisme soit créé de manière à réduire les interruptions entre les phases. De plus, les gouvernements doivent davantage les soutenir et y participer, en prévoyant notamment de leur fournir du personnel—y compris la formation et l'engagement d'habitants locaux pour des fonctions de gardiennage ou d'autres. Un appui à long terme et à des niveaux élevés des instances politiques nationales et internationales est donc indispensable.

L'OIBT publie une nouvelle édition de ses critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable

L'OIBT a récemment publié une troisième édition de ses Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales (C&I) dans ses trois langues officielles—anglais, français et espagnol*. La première édition des C&I a paru en 1992 (sous le titre *Critères de mesure de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*), et la deuxième en 1998 (intitulée *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*).



L'OIBT a conscience des impacts potentiels des modifications apportées à ses C&I, lesquelles devront être prises en compte dans tout corps de critères national auquel celui de l'OIBT servira de modèle. La nouvelle version n'introduit donc pas de changements en bloc ou de grande portée dans les C&I mais elle cherche à réduire le double emploi et à les rendre plus concis et plus clairs.

La nouvelle édition incorpore les toutes dernières informations sur les C&I et tient compte de la récente évolution des politiques forestières. Elle est le fruit d'un examen exhaustif des C&I entrepris par l'OIBT à la suite de réunions d'experts convoquées par l'OIBT, la FAO et d'autres intéressés en 2002 et 2004. Ces réunions d'experts ont recommandé, entre autres, que les pays commencent à rendre compte de leur gestion forestière en se fondant sur un ensemble simplifié d'indicateurs pour lesquels ils disposent déjà de données, et qu'ils procèdent ensuite à l'adoption d'un ensemble global de thèmes courants de l'aménagement forestier durable (AFD) étroitement liés aux sept critères actuels de l'OIBT. Ces deux recommandations sont prises en considération dans les C&I révisés.

La nouvelle édition tient compte également des expériences de nombreux pays membres producteurs de l'OIBT qui appliquent au niveau national des C&I fondés sur ceux de l'OIBT. En coopération avec ses pays membres producteurs, l'OIBT a également tenu une série d'ateliers nationaux sur l'application des C&I; les consultations avec les parties prenantes au cours des 14 premiers de ces ateliers, qui se sont déroulés entre la mi-2002 et fin 2004, ont éclairé le processus de révision et ont aidé à simplifier et améliorer les modalités de l'établissement des rapports.

La révision avait pour objectif principal d'améliorer l'efficacité des C&I en tant qu'outil de suivi, d'évaluation et de rapport sur la gestion des forêts dans les pays membres producteurs de l'OIBT, tant au niveau national qu'à celui de l'unité d'aménagement forestier (UAF). Comparés à ceux de l'édition de 1998, les C&I révisés se distinguent par les caractéristiques suivantes:

- les sept critères définis dans les C&I de 1992 et 1998 ont été maintenus, mais les libellés ont été simplifiés et normalisés en tenant compte d'autres processus internationaux de

C&I. La description d'introduction à chaque critère a été également mise à jour et simplifiée;

- le nombre d'indicateurs est maintenant de 57, au lieu de 56 dans les C&I de 1998. Quatorze indicateurs ont été transférés sous d'autres critères ou dans d'autres groupes d'indicateurs afin de réaliser un ordre plus logique. Deux indicateurs ont été supprimés et trois ont été ajoutés (2.6 'état des forêts'; 4.7 'traçage des grumes'; et 7.13 'connaissances des autochtones'). Le libellé de la plupart des indicateurs a été simplifié et, dans certains cas, leur signification également;
- des modifications spécifiques ont été apportées de manière à pouvoir appliquer les C&I révisés à la gestion forestière dans les forêts aussi bien naturelles que plantées. C'est pourquoi la référence spécifique aux forêts naturelles qui figurait dans les versions de 1992 et 1998 a été supprimée du titre;
- le plus important changement dans les C&I de cette nouvelle édition vient de ce que le chapitre 3 du document inclut des modèles de rapport simplifiés pour les indicateurs au niveau national et à celui de l'UAF. Précédemment, ceux-ci figuraient dans des documents distincts, le modèle de rapport de niveau national énumérant 89 articles à considérer par les pays pour la préparation de leur rapport national sur l'aménagement des forêts. Dans les C&I révisés, les éléments des rapports sont pour la plupart présentés sous forme de tableaux, avec peu d'éléments descriptifs et des instructions plus claires. Les résultats des ateliers nationaux sur les C&I donnent à penser que la majeure partie des renseignements demandés au chapitre 3 sont disponibles dans la plupart des pays producteurs de l'OIBT ou qu'ils peuvent être obtenus avec un minimum d'effort supplémentaire;
- l'applicabilité de chaque indicateur au niveau national et à celui de l'UAF est indiquée dans le document. Par conséquent, les C&I peuvent aussi être utilisés par des concessionnaires et d'autres gestionnaires de forêts pour le suivi interne au niveau de l'UAF;
- une annexe contenant les définitions principales a été ajoutée et les autres annexes ont été mises à jour.

Les C&I révisés offrent aux pays membres de l'OIBT un outil plus simple et plus complet pour surveiller leurs ressources forestières et faire régulièrement et de façon continue un bilan de leurs progrès vers l'AFD. Dans le souci de soutenir ces efforts, l'OIBT poursuit son programme de formation à l'utilisation de ses C&I au niveau national, ainsi que le financement de projets (comme ceux décrits dans les pages suivantes) conçus pour institutionnaliser l'utilisation des C&I dans l'aménagement des forêts tropicales.

Pour obtenir un exemplaire des C&I révisés, contacter: M. Collins Ahadome, Fonctionnaire de l'information de l'OIBT, ahadome@itto.or.jp

*OIBT 2005. *Critères et indicateurs révisés de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales, modèle de rapport sur les C&I inclus*. Série OIBT: Politique forestière N°15. OIBT, Yokohama, Japon.

De l'élaboration sur papier à l'application en forêt

Un projet de six ans destiné à promouvoir l'aménagement forestier durable en Afrique en appliquant des critères et indicateurs a entrepris les premières importantes démarches d'application sur le terrain

par
Richard Eba'a Atyi¹
et
Steven Johnson²

¹Coordonnateur régional

Projet PD OIBT 124/01 Rev.2 (M)

richard_ebaa@yahoo.fr

²Secrétariat de l'OIBT

Yokohama, Japon

DANS LES PAYS AFRICAINS qui possèdent encore d'importantes ressources forestières, comme ceux du bassin du Congo, la récolte du bois est une des principales activités économiques. Mais dans ces pays, les forêts sont souvent menacées par des facteurs en marge du secteur de la foresterie, par exemple le déboisement et l'empiétement et, dans les domaines forestiers permanents, les mauvaises pratiques de gestion forestière.

Etablir la base de l'aménagement forestier durable (AFD) en Afrique est un processus long et difficile. Au cours des dix dernières années, d'énormes efforts ont été consacrés aux niveaux national, régional et international et l'on voit maintenant se dessiner l'ébauche d'un régime d'AFD.

Un des points de départ a été l'élaboration d'un ensemble de principes, critères et indicateurs (PCI) applicables à l'AFD. Les PCI sont conçus en vue de mieux faire comprendre l'AFD dans des conditions locales particulières et de fournir des normes de performance et des outils permettant de surveiller, contrôler et faire respecter les règlements existants. L'OIBT a publié son premier jeu de critères et indicateurs (C&I) de l'aménagement des forêts tropicales naturelles en 1992 et, depuis, il a été reconnu dans le monde entier que les C&I étaient des outils propres à faciliter l'AFD. L'OIBT a deux fois mis à jour ses C&I (en 1998 et 2004) pour tenir compte des progrès accomplis dans les pays tropicaux en matière d'AFD et des expériences que de nombreux pays ont eues lorsqu'ils ont mis en oeuvre les C&I.

Complémentarité de l'OAB et de l'OIBT

Les 15 pays membres de l'Organisation africaine du bois (OAB) renferment presque toute la forêt tropicale naturelle de l'Afrique, et la plupart des plus grands membres de l'OAB sont également membres de l'OIBT. Dans les années 90, l'OAB a collaboré avec plusieurs institutions à l'élaboration d'un corps de PCI adapté aux conditions de cette région. Ainsi, au début de la décennie en cours, les pays membres de l'OAB et les membres africains de l'OIBT se sont trouvés face à deux jeux de C&I; il était donc rationnel de s'inspirer de ces ensembles pour mettre au point un seul texte harmonisé de C&I applicables aux forêts tropicales africaines, ce qui a donné naissance aux *Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* (PCI OAB/OIBT), publiés en 2003 et largement diffusés.

Projet régional conjoint

La collaboration entre l'OAB et l'OIBT dans ce domaine a été encore davantage renforcée par



Avant: stagiaires inspectant un site non exploité au cours d'un exercice d'audit dans la concession Vallée Verte au Cameroun. Photo: R. Eba'a

la formulation d'un projet régional (OIBT PD 124/01 REV.2 (M)). Ce projet, qui a démarré en août 2003, vise à promouvoir la gestion durable des forêts africaines par l'application et la mise en oeuvre des PCI OAB/OIBT avec l'appui et la participation de tous les groupes de parties prenantes. Les deux objectifs spécifiques du projet sont:

- de mettre en place les éléments principaux des capacités jugées adéquates pour mettre en oeuvre les PCI OAB/OIBT au niveau national dans les pays membres africains de l'OIBT. Il s'agit ici des PCI applicables au niveau national, de mécanismes consultatifs efficaces, de prise de conscience, des connaissances et compétences des décideurs et des parties prenantes en matière d'AFD, et de dispositions de suivi et d'audit; et
- de mettre en place les éléments principaux des capacités jugées adéquates pour établir une coopération efficace au niveau régional par l'intermédiaire de l'OAB en vue d'apporter aux différents pays membres le soutien nécessaire pour mettre en oeuvre les PCI OAB/OIBT. Il s'agit ici d'instruments communs permettant de développer et mettre en oeuvre les

Qu'entend-on par C&I?

Les C&I sont des outils qui aident à déterminer les tendances dans le secteur forestier et les effets des interventions de gestion forestière au fil du temps, ainsi qu'à faciliter la prise de décision dans des processus nationaux de politique forestière. Le but final de ces outils est de promouvoir des méthodes de gestion forestière améliorées et à favoriser le développement d'un domaine forestier plus sain et plus productif (FAO 2000).

PCI et vérificateurs de l'AFD au niveau national et à celui de l'unité forestière de gestion (UFG), de mécanismes efficaces de consultation et de diffusion pour partager les connaissances et coordonner les efforts, et d'un groupe d'instructeurs formés dans la région.

Le projet a été conçu dans le dessein de recourir à l'OAB et de renforcer en tant qu'institution régionale capable de fournir des mécanismes pour le partage d'expériences et de faciliter le développement d'approches harmonisées/coordonnées pour la mise en oeuvre des PCI OAB/OIBT. Dix résultats sont attendus, dont cinq devraient être réalisés au niveau national dans les pays participants et les cinq autres au niveau régional. Les pays participant au projet sont au nombre de dix: Cameroun, République centrafricaine (RCA), Côte d'Ivoire, République du Congo, République démocratique du Congo (RDC), Gabon, Ghana, Libéria, Nigéria et Togo. Les résultats escomptés ont été adaptés à chaque pays selon les progrès réalisés en matière d'AFD dans ces pays avant le démarrage du projet.

Le projet a été planifié sur une période totale de six ans et divisé en Phase I (trois ans), Phase II (un an) et Phase III (deux ans). La phase I a elle-même été subdivisée en deux stades de 18 mois chacun. Le premier stade de la Phase I est achevé à la mi-2005.

Résultats préliminaires

Dans différents pays participants

Mise en place d'un mécanisme ouvert de type forum/consultatif, participatif et représentatif sur l'AFD dans des pays participants en vue de suivre les progrès réalisés en matière d'AFD et de procéder à des consultations sur les aspects relatifs aux orientations: le projet a aidé à mettre en place en RCA, en RDC et au Togo les forums nationaux pour des consultations sur des questions liées à l'AFD. Dans chacun de ces pays le forum a tenu sa première réunion lors de laquelle les participants ont défini son mandat. Dans quatre autres pays (Cameroun, Gabon, Ghana, République du Congo), ces forums existaient déjà avant le début du projet, mais le projet a néanmoins contribué à leur fonctionnement, notamment en permettant la participation d'un plus grand nombre de représentants ne faisant pas partie des administrations forestières.

Dans le cadre d'un processus de participation générale, élaboration de PCI nationaux fondés sur les PCI OAB/OIBT au niveau national et à celui de l'UFG, et d'autres initiatives pertinentes liées aux forêts: avant le début du projet, trois pays participants (Cameroun, Ghana et Gabon) élaboraient déjà leurs propres jeux de PCI nationaux avec le soutien de plusieurs organismes et donateurs, à savoir l'Union européenne, le Fonds mondial pour l'environnement, le Centre pour la recherche forestière internationale et l'OIBT. Chacun de ces pays avait également créé un groupe de travail national (GTN) sur l'AFD et la certification, mais aucun n'avait achevé la mise au point de son propre corps de PCI. Le projet a permis à chacun des trois pays d'achever ses PCI dans le cadre des PCI OAB/OIBT régionaux. Dans deux autres pays (République du Congo et Côte d'Ivoire), le projet a contribué à l'élaboration de PCI nationaux par les GTN nouvellement créés, lesquels comprenaient des représentants de tous les groupes d'acteurs intéressés dans la gestion forestière (environ 20 membres dans chaque pays). Ces deux pays ont mis au point des projets préliminaires de PCI nationaux à tester sur le terrain.

Amélioration de l'information grâce à l'établissement de rapports périodiques nationaux sur les progrès réalisés pour atteindre le but de l'AFD dans chacun des pays participants: pendant le premier stade du projet, trois pays (Cameroun, Gabon et Ghana) ont établi leurs premiers rapports périodiques nationaux sur la base du Principe 1 des PCI OAB/OIBT et conformément au modèle de rapport des C&I de l'OIBT de niveau national. Les projets définitifs des rapports seront largement diffusés avant la fin 2005.

Au niveau régional

Présentation officielle du projet de PCI OAB/OIBT harmonisés à la Conférence ministérielle de l'OAB: en octobre 2002 (au cours de la Conférence ministérielle de l'OAB tenue à Kinshasa (RCA), les PCI OAB/OIBT ont été présentés aux ministres



Après: stagiaires mesurant le diamètre d'un arbre dans un site de coupes au cours d'un exercice d'audit dans la concession Vallée Verte au Cameroun. Photo: R. Eba'a

chargés de la foresterie dans les pays membres, lesquels ont officiellement approuvé le document et ont engagé leurs pays respectifs à l'appliquer.

Établissement d'un forum consultatif de niveau régional pour la promotion de l'AFD: un des obstacles les plus importants aux progrès vers l'AFD en Afrique est le faible degré de coopération et d'échange d'expériences entre les pays sur les questions auxquelles le secteur forestier est confronté. Le projet aide à traiter ce problème en soutenant la mise en place d'un forum consultatif régional pour l'échange d'expériences sur des questions stratégiques concernant l'AFD. Le projet a organisé un atelier régional à Brazzaville (République du Congo) avec la participation d'organismes gouvernementaux, d'ONG, d'institutions/projets régionaux pour le développement et de la société civile. Les participants ont proposé des mesures destinées à garantir au niveau régional la poursuite du processus consultatif entre gestionnaires de forêts.

Mise au point et à l'essai d'un cadre d'audit pour les forêts africaines, y compris directives et listes de contrôle des PCI OAB/OIBT: un manuel d'audit des PCI OAB/OIBT a été mis au point pendant l'étape 1 de la phase I. Ce manuel permet de mieux comprendre les prescriptions des PCI, guide leur application dans la pratique et fournit des outils pour vérifier que le mode de gestion des forêts s'y conforme. Le manuel d'audit servira dans toutes les activités de projet liées au renforcement des capacités.

Participation des parties prenantes et premiers impacts du projet

Pendant les 18 premiers mois de son exécution, le projet a beaucoup suscité l'intérêt des parties prenantes dans la région africaine. Cet intérêt est démontré



Certifiable? trainage d'une grume dans la concession Vallée Verte au Cameroun.
Photo: R. Eba'a

non seulement par la participation des représentants des parties prenantes à divers ateliers et réunions organisés dans le cadre du projet aux niveaux régional et nationaux, mais également par les premières mesures prises pour appliquer les PCI OAB/OIBT sur le terrain. Tous les bénéficiaires ciblés, y compris gestionnaires de concessions forestières, administrateurs de foresterie des gouvernements, communautés forestières, ONG locales, institutions/projets de développement et organisations régionales, ont activement participé à des activités du projet et certains ont pris des initiatives pour appliquer ou faciliter l'application des PCI OAB/OIBT.

Au Gabon, par exemple, l'initiative nationale sur la certification des forêts, le Système de certification panafricain PAFC-Gabon, a basé ses normes techniques sur les PCI OAB/OIBT adaptés aux caractéristiques particulières de la gestion des forêts au Gabon; le PAFC-Gabon est maintenant approuvé par le Programme européen des forêts certifiées (PEFC). Dans les pays d'Afrique centrale (Gabon, Cameroun, RCA, Congo et RDC), le programme régional pour l'Afrique du Centre du WWF (WWF-CARPO) s'est fondé sur les PCI OAB/OIBT pour évaluer les progrès de ses partenaires de l'industrie forestière vers l'AFD. De plus, le WWF-CARPO a formé un partenariat avec l'OAB en vue de promouvoir les PCI OAB/OIBT, et a contribué au financement de certaines activités de projet au Congo, en RCA et en RDC. Au Gabon également, l'Agence française pour le développement (AFD) s'inspire des PCI OAB/OIBT pour évaluer les progrès réalisés en matière d'AFD par les concessionnaires forestiers auxquels son aide financière a été accordée. Enfin, l'UICN—Union mondiale pour la nature, en collaboration avec l'industrie forestière et d'autres ONG, a mis au point une initiative en partie fondée sur les PCI OAB/OIBT pour effectuer la surveillance indépendante des concessions forestières en Afrique centrale.

Leçons tirées du stade 1

La mise en oeuvre du premier stade de cet ambitieux projet a été très réussie mais il est certain que des améliorations peuvent être apportées pour faire en sorte que les stades suivants aient encore plus d'effet. Par exemple:

- en Afrique, les PCI OAB/OIBT ont été harmonisés avec les C&I de l'OIBT et les deux ensembles sont donc compatibles. Depuis l'élaboration des PCI OAB/OIBT, toutefois, les C&I de l'OIBT ont été mis à jour (voir page 11), et certaines agences se demandent si, dès lors qu'ils ont été révisés, ces derniers devraient à présent être adoptés en Afrique. Pour éviter toute confusion, l'OIBT devrait continuer à encourager ses pays membres d'Afrique à utiliser les PCI OAB/OIBT, et les autres donateurs devraient soutenir cette démarche. En attendant, le projet prendra les mesures nécessaires pour mettre à jour les PCI OAB/OIBT afin de garantir qu'ils tiennent compte des améliorations apportées par la révision des C&I de l'OIBT;
- le projet devrait chercher à participer à toutes les initiatives régionales en cours liées à l'AFD et à la conservation de la biodiversité. Ce serait d'une importance particulière pour les pays du bassin du Congo qui attirent considérablement l'intérêt de la communauté internationale et où les dirigeants ont fait preuve d'être particulièrement engagés à l'égard de l'AFD et de la conservation de la biodiversité. Le projet peut fournir un outil pour la communication et l'évaluation;
- tous les pays participants devraient créer des GTN et adapter les PCI régionaux à leur propre environnement national de gestion forestière. Les GTN existants et/ou soutenus par le projet semblent constituer un des meilleurs moyens de promouvoir l'application des PCI sur le terrain; et
- la communication entre le siège de l'OAB à Libreville (Gabon) et les pays participants est essentielle. Il importe donc que le projet améliore ses techniques de communication.

Futures activités

Pendant les 18 mois à venir, le projet sera axé sur le renforcement des capacités grâce à la formation de spécialistes à l'audit de la gestion des forêts; la première étape sera de former au moins 60 instructeurs qui seront plus tard assignés à des activités de formation dans chacun des pays participants. Entre autres, le projet élaborera également un ensemble régional de PCI pour des plantations forestières, avant de passer aux phases II et III, dans lesquelles la formation à l'AFD sera entreprise sur une échelle jamais encore tentée en Afrique centrale et occidentale.

Références

FAO 2000. *Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable*. Rapport de la consultation experte de la FAO organisée en collaboration avec le PNUE, l'OIBT, le CIFOR et l'IUFRO. FAO, Rome, Italie.

OAB/OIBT 2003. *Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique*. Série OIBT: Politique forestière N°14. OIBT, Yokohama, Japon.

OIBT 2005. *Critères et indicateurs révisés de l'OIBT de l'aménagement durable des forêts tropicales, modèle de rapport sur les C&I inclus*. Série OIBT: Politique forestière N°15. OIBT, Yokohama, Japon.

Des exemplaires des PCI OAB/OIBT peuvent être obtenus en s'adressant à l'OAB par l'intermédiaire du premier des auteurs de cet article.

Le Brésil met au point ses propres C&I

La mise au point des critères et indicateurs a servi la cause de la certification dans le pays

par
Marcelo Schmid¹
et
Steven Johnson²

¹ABIMCI

schmid@abimci.com.br

²Secrétariat de l'OIBT

DÉPUIS LE MILIEU des années 90, en vue de promouvoir l'adoption et la mise en oeuvre des critères et indicateurs (C&I) de l'aménagement durable des forêts tropicales, l'OIBT a financé plus de 20 projets dans l'ensemble des pays tropicaux. En 2002, un de ces projets (PD 140/02 REV.2 (M)) a été lancé au Brésil; il était conçu pour développer un corps de C&I applicables aux unités forestières de gestion dans les forêts tropicales naturelles du Brésil. Les C&I devaient compléter ceux qui étaient utilisés par l'organisme de certification national CERFLOR pour certifier que le bois issu des plantations forestières du Brésil provenait de plantations sous gestion durable. Ce projet a été exécuté par l'Association brésilienne des industriels du bois (ABIMCI) avec le soutien de divers organismes du secteur public.

Les C&I brésiliens ainsi élaborés étaient fondés sur les *Critères et indicateurs de l'OIBT de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*. Ils ont été mis au point en tenant compte des avis d'un grand nombre de professionnels et d'institutions dont les activités étaient liées à la gestion des forêts, essentiellement par le biais de quatre ateliers de discussion sur les C&I tenus en 2004-05 dans les principaux Etats brésiliens d'Amazonie: Pará, Mato Grosso, Acre et Amazonas. Ces ateliers ont rassemblé plus de 200 personnes, y compris tous les principaux bénéficiaires ciblés, tels que des propriétaires de forêt, l'industrie des bois tropicaux, et les institutions fédérales et étatiques (voir la figure 1).

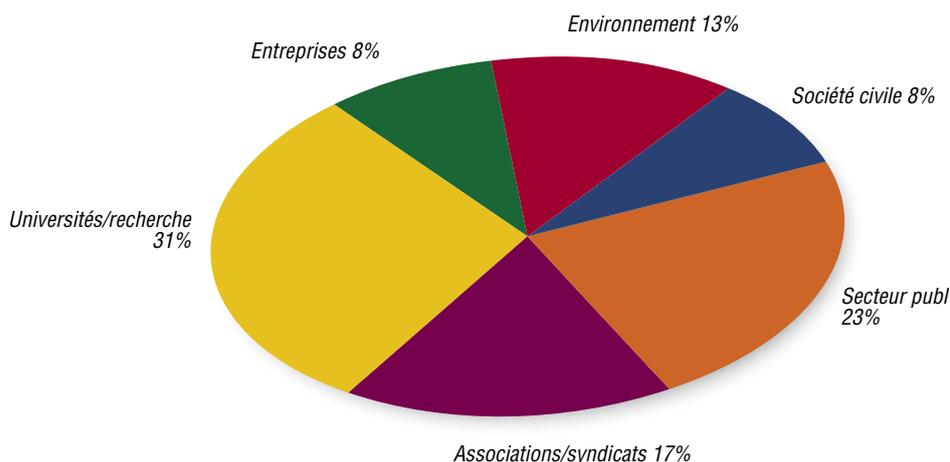
Vu l'intérêt manifesté par diverses entreprises à l'égard du régime de certification CERFLOR, la diffusion de la norme nationale se poursuivra, et celle du guide d'application de la norme nationale sera intensifiée. On s'attend à ce que le CERFLOR certifie sa première zone de forêt naturelle en 2006.

En plus des séances de discussion, les C&I ont été soumis à deux séries de tests sur le terrain: un stade préliminaire qui s'est déroulé durant la période d'étude des C&I, et un stade final une fois le processus de consultation achevé.

A la suite des quatre ateliers et des essais sur le terrain, les C&I ont été soumis à une période de consultation publique pendant 40 jours. Le développement des C&I s'est déroulé selon les règles de l'ABNT (l'organisation brésilienne des normes techniques) et avec l'assistance de l'Institut national de métrologie, normalisation et qualité industrielle (INMETRO). Ainsi, une fois définitivement mis au point, ils ont été adoptés

Participation représentative

Figure 1: Participation des professionnels aux discussions sur les C&I, par secteur



Initiation aux C&I: forestiers sur le terrain recevant une formation au guide C&I. Photo: M. Schmid

en tant que norme nationale ABNT NBR15789, complétant de ce fait l'ensemble des normes CERFLOR qui comprennent le Programme national de certification forestière.

Dans quelle mesure le CERFLOR en a-t-il bénéficié?

Le projet a soutenu la participation d'un grand nombre d'acteurs à l'élaboration des C&I; ce qui a également aidé à développer le CERFLOR et à le faire accepter. Sans l'appui de l'OIBT, la norme nationale pour la gestion des forêts naturelles ne serait pas encore au point, ralentissant le développement du programme CERFLOR et sa reconnaissance sur le plan international. Le système CERFLOR comporte désormais tous les éléments permettant d'améliorer les pratiques forestières et vient étayer les efforts déployés au niveau national pour assurer la gestion durable des forêts naturelles et plantées. La norme nationale de gestion forestière a été largement disséminée dans le secteur forestier brésilien et plusieurs entreprises commencent à organiser leurs opérations en vue d'obtenir la certification des forêts conformément à la norme CERFLOR.

Les outils du métier

Le projet a également mis au point des outils pour faciliter l'adoption des C&I. Le premier est un guide d'application. Sa première version était fondée sur le *Guide d'application des critères et indicateurs* (Série OIBT: Politique forestière N°9 & 10), sur les modèles conçus par l'OIBT pour l'établissement des rapports sur les C&I et sur la norme nationale brésilienne relative aux plantations. Cette première ébauche a été examinée et actualisée par un groupe de travail composé d'experts en matière de gestion forestière qui ont produit une version préliminaire du guide. Il a ensuite été demandé à un consultant international, Dr Markku Simula, de revoir cette dernière et de faire ses recommandations, avant de

la soumettre à deux tests sur le terrain dans différentes zones de gestion forestière afin d'évaluer son applicabilité dans la forêt.

Les résultats des tests de terrain, ainsi que les constatations et recommandations de Dr Simula, ont été présentés à un atelier auquel avaient été conviés les acteurs principaux. Sur la base des discussions et des recommandations de l'atelier, une version finale du guide a été préparée, laquelle a été traduite en anglais et en espagnol, annotée et imprimée avant d'être actuellement diffusée aux organismes et professionnels forestiers pertinents.

La version finale du guide sur les C&I a été mise au programme de quatre cours de formation dispensés dans trois régions d'Amazonie en vue de préparer des forestiers à l'audit pour évaluer la gestion des forêts naturelles. Ces cours ont eu beaucoup de succès, 119 professionnels ayant reçu une formation à l'application du guide C&I dans les conditions de terrain et en matière d'audit des unités forestières de gestion selon les normes CERFLOR.

Vu l'heureux aboutissement de ce projet au Brésil et la fixation d'une nouvelle norme nationale basée sur les C&I et disponible en portugais, espagnol et anglais, on peut espérer que d'autres pays de la région pourront tirer bénéfice des résultats du projet lorsqu'ils élaboreront leurs propres normes de gestion forestière.

Vu l'intérêt manifesté par diverses entreprises à l'égard du régime de certification CERFLOR, la diffusion de la norme nationale se poursuivra, et celle du guide d'application de la norme nationale sera intensifiée. On s'attend à ce que le CERFLOR certifie sa première zone de forêt naturelle en 2006.

Subvention aux partenariats

Dans le cadre de son initiative visant à stimuler des partenariats entre le secteur privé et la société civile, l'OIBT a récemment accordé une subvention de 45 000 dollars EU pour soutenir un partenariat entre l'ABIMCI et une entreprise privée, Indústria de Madeiras Manoa Ltda, établie dans l'Etat de Rondônia en Amazonie occidentale. Grâce à cette subvention, une assistance technique sera fournie aux gestionnaires de forêts pour qu'ils puissent mettre en oeuvre l'aménagement forestier durable dans les forêts appartenant à Indústria de Madeiras Manoa, le but final étant d'obtenir la certification des forêts.

Ce partenariat se servira des outils et des documents mis au point au cours du projet OIBT PD 140/02 et aidera à les valider.

Enseignements tirés

Le secteur privé du Brésil a beaucoup de difficultés à mettre en oeuvre l'aménagement forestier durable, y compris des problèmes liés à la bureaucratie des organismes gouvernementaux, à l'interprétation erronée des lois, aux conflits d'utilisation des terres et à la pression d'ONG. Néanmoins, il progresse. L'exécution du projet OIBT PD 140/02 a permis de dégager les leçons suivantes, lesquelles devraient être prises en considération dans toute action que l'OIBT entreprendrait au Brésil:

- les caractéristiques du secteur forestier national doivent entrer en ligne de compte, en particulier la lente évolution des mécanismes régissant la mise en valeur et l'utilisation des ressources naturelles, les contestations territoriales (empiétements, falsification de documents, colonisation,

etc.), et les capacités insuffisantes des organismes gouvernementaux chargés de contrôle et de réglementation;

- le choix d'une équipe de projet expérimentée, au fait de tous les aspects techniques, administratifs et politiques liés à la gestion des forêts tropicales; et
- la nécessité d'établir des partenariats faisant participer des entreprises privées importantes s'intéressant sérieusement aux aspects techniques et économiques de la gestion forestière.

L'OIBT est parvenue avec un succès appréciable à promouvoir l'application des C&I dans de nombreux pays. Vu l'heureux aboutissement de ce projet au Brésil et la fixation d'une nouvelle norme nationale basée sur les C&I et disponible en portugais, espagnol et anglais, on peut espérer que d'autres pays de la région pourront tirer bénéfice des résultats du projet lorsqu'ils élaboreront leurs propres normes de gestion forestière. Ce projet aidera de ce fait à encourager des synergies entre gouvernements, secteur privé et autres organismes cherchant à promouvoir les C&I et l'aménagement forestier durable en Amérique latine et aux Caraïbes.

Des exemplaires des C&I brésiliens et de la norme nationale qui les accompagne peuvent être obtenus en s'adressant à l'ABIMCI par l'intermédiaire du premier des auteurs de cet article.

La vie urbaine est stressante pour les habitants des forêts

Une nouvelle étude révèle les difficultés de la vie en milieu urbain pour les peuples Punan d'Indonésie lorsqu'ils quittent la forêt

par Greg Clough

CIFOR
Bogor, Indonésie

RÉCEMMENT, des recherches effectuées dans le cadre du projet OIBT PD 39/00 REV.3 (F) sur les peuples Punan de la forêt de Malinau au Kalimantan oriental (Indonésie) laissent penser que les modes de vie en forêt sont sans doute beaucoup plus sains que ceux que peuvent offrir les villes avoisinantes.

L'étude menée par des scientifiques du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et de l'Institut français de recherche pour le développement (IRD), a comparé deux communautés Punan de mêmes origine, langue et culture—l'une d'elles vivant encore en pleine forêt, et l'autre ayant émigré à Malinau, ville d'exploitation minière et forestière.

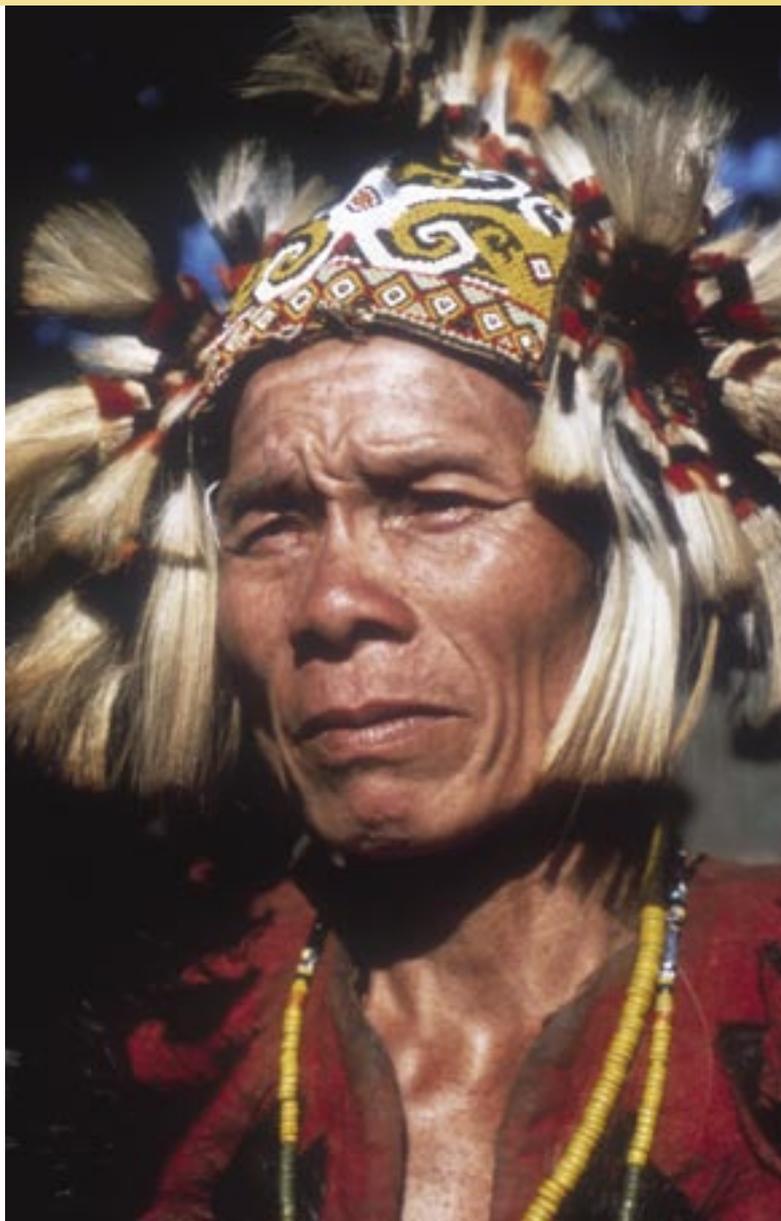
Les Punan vivent maintenant pour la plupart dans des centres urbains de ce type. Sur les quelques milliers qui habitent encore la forêt, la plupart sont de petits cultivateurs dont les "intrusions" dans des espaces forestiers, pour y trouver des herbes médicinales et des légumes ou chasser le sanglier et le cerf, sont saisonnières plutôt que quotidiennes.

Or même modifié, ce mode de vie traditionnel des habitants des forêts est souvent plus sain qu'un mode de vie 'moderne'. L'étude a constaté que les Punan des forêts se nourrissent d'aliments plus nutritifs, ont moins de problèmes de poids et sont généralement en meilleure santé que les Punan de Malinau, qui se nourrissent davantage de produits alimentaires traités et souffrent de problèmes de santé attribuables à leur poids.

"Lorsqu'ils habitent la ville, de nombreux Punan trouvent que leur vie est stressante", fait observer Dr Edmond Dounias de CIFOR-IRD. "Dans la forêt, les produits alimentaires et le sucre n'étaient pas au menu, ils étaient adaptés à un mode de vie actif, et la rougeole et autres maladies 'urbaines' étaient pratiquement inconnues. Dès qu'ils s'installent dans la ville, ils sont souvent marginalisés et injustement traités. Il n'est pas étonnant de voir se poindre des problèmes d'alcoolisme et de drogue. Les maladies sexuellement transmissibles aussi sont en augmentation. Et pour ne rien arranger, leur culture d'aide mutuelle, qui les soutiendrait et aiderait même à faire face à des frais médicaux, finit par se perdre."

"Dans la forêt, les produits alimentaires et le sucre n'étaient pas au menu, ils étaient adaptés à un mode de vie actif, et la rougeole et autres maladies 'urbaines' étaient pratiquement inconnues. Dès qu'ils s'installent dans la ville, ils sont souvent marginalisés et injustement traités. Il n'est pas étonnant de voir se poindre des problèmes d'alcoolisme et de drogue."

Dounias affirme que cette étude a suscité un intérêt considérable de la part du gouvernement et croit qu'elle aidera les fonctionnaires à prendre de meilleures décisions.



Un Dayak portant une coiffure traditionnelle. Photo: Harwasono Soedjito

"Les autorités pensent souvent que pour améliorer les conditions d'existence des tribus vivant à l'écart, il faut les introduire dans le monde moderne. Notre recherche montre aux fonctionnaires qu'il vaudrait mieux pour les Punan urbains qu'ils les aident à conserver une partie de leur mode de vie traditionnel, et que ce serait mieux pour la ville également", précise Dounias.

Qui plus est, ajoute-t-il, les gouvernements, les organismes d'aide et les ONG sont en mesure de prouver "qu'en apportant des écoles et des dispensaires aux habitants de la forêt, et non vice-versa, il est possible d'obtenir de meilleurs résultats de développement".

Pour en savoir plus, contacter: Greg Clough, spécialiste en communications au CIFOR, g.clough@cgiar.org

Les projets récapitulés ci-dessous ont été financés à la trente-huitième session du Conseil international des bois tropicaux en juin 2005

Renforcement des capacités d'élaborer et réaliser des projets de boisement et reboisement forestiers tropicaux dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (BR-MDP) du Protocole de Kyoto (PD 359/05 Rev.1 (F))

Budget	OIBT:	942 166 \$
	Total	942 166 \$

Agence d'exécution Secrétariat de l'OIBT

Source de financement Fonds libres d'affectation du Compte spécial

Les projets de boisement et de reboisement (BR) à exécuter dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto suscitent un vif intérêt depuis que ce traité est entré en vigueur le 16 février 2005. Ce projet favorisera les activités de projets BR-MDP entrepris par des partenariats publics-privés, associant les pays en développement où ils seront réalisés et les pays industrialisés investisseurs.

Imagerie aérienne numérique, multispectrale et tri-dimensionnelle, pour le suivi de la gestion et de la conservation des forêts en République du Congo (PD 360/05 Rev.1 (F))

Budget	OIBT:	701 549 \$
		(financé à 87%)
	Gouvernement congolais:	411 346 \$
	Winrock International:	154 500 \$
	Total	1 267 395 \$

Agences d'exécution Winrock International en collaboration avec le Centre National d'inventaires et d'aménagement des Ressources Forestières et Fauniques et la Wildlife Conservation Society

Sources de financement Japon, Etats-Unis, Norvège, France

Ce projet, déjà presque entièrement financé, doit mettre au point un système transparent pour la surveillance de l'aménagement durable des forêts congolaises au niveau national et de la gestion des unités forestières. Il permettra d'obtenir les produits suivants: une imagerie aérienne numérique à haute résolution au-dessus des forêts et des concessions forestières du sud-ouest du Congo; des images numériques destinées à la planification tactique de l'aménagement des forêts, une comparaison entre les taux de prélèvement prévus et effectifs ainsi qu'une évaluation des modifications de la forêt; une méthodologie permettant aux parties prenantes de surveiller la biodiversité et d'évaluer les habitats; la possibilité de recourir à l'imagerie numérique 3D pour surveiller les volumes prélevés légalement, détecter les abattages illicites et fournir une base transparente pour l'estimation des recettes; et une formation à tous les aspects de saisie, traitement et interprétation des images.

Réhabilitation de forêts dégradées par implantation d'essences indigènes grâce à la collaboration des collectivités locales dans l'Ouest Kalimantan (Indonésie; PPD 103/04 Rev. 2 (F))

Budget	OIBT:	52 769 \$
	Gouvernement indonésien:	16 183 \$
	Total	68 952 \$

Agences d'exécution Office d'aménagement du bassin de la Kapuas, en collaboration avec la Faculté de foresterie de l'université Tanjungpura du Kalimantan occidental (Indonésie)

Sources de financement Pays-Bas, Etats-Unis, Japon

Cet avant-projet vise 1) à recueillir et analyser les informations nécessaires pour évaluer les causes sous-jacentes de la dégradation des forêts dans le Kalimantan occidental et 2) à définir, en se fondant sur les *Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*, une stratégie d'ensemble en vue d'exécuter un projet pilote communautaire axé sur la réhabilitation écologique et la gestion socio-économique des forêts dégradées du Kalimantan occidental.

Démonstration de modèles intégrés de la gestion durable de la mangrove en Chine (PPD 114/05 Rev.1 (F))

Budget	OIBT:	74 088 \$
	Gouvernement chinois	17 000 \$
	Total	91 088 \$

Agence d'exécution Centre de recherche de la Réserve naturelle, Administration forestière du Gouvernement de la République populaire de Chine

Source de financement Japon

Cet avant-projet vise à promouvoir la mise en valeur durable des ressources de la mangrove. Ses objectifs spécifiques sont de: 1) sélectionner des modèles d'aménagement intégré permettant d'accroître les revenus et d'améliorer les conditions de vie des paysans, afin de promouvoir le développement socio-économique et la mise en valeur de l'environnement tout en protégeant les ressources de la mangrove; et 2) formuler une proposition de projet visant à développer intégralement des modèles pour l'aménagement durable des mangroves chinoises.

Création et maintien d'un marché des services environnementaux offerts par les forêts tropicales de Chine (PD 295/04 Rev.2 (M))

Budget	OIBT:	149 958 \$
	Gouvernement chinois:	116 205 \$
	Total	266 163 \$

Agence d'exécution Académie forestière de Chine

Sources de financement Japon, Suisse, République de Corée, Norvège

Ce projet proposera un modèle optimal pour la commercialisation des services environnementaux de forêts tropicales et autres en Chine et lancera le processus de commercialisation des services environnementaux des forêts chinoises. Plus particulièrement, il produira: 1) un rapport général sur la commercialisation des services environnementaux des forêts tropicales en Chine; 2) un site web présentant des informations à jour sur le projet et des thèmes connexes; 3) à titre expérimental, une première agence exploitant une bourse des services environnementaux des forêts tropicales en Chine; 4) deux exemples de transactions commerciales réelles portant sur des services environnementaux.

Promotion du commerce des bois et produits ligneux guatémaltèques certifiés (PD 338/05 Rev.1 (M,I))

Budget	OIBT:	230 468 \$
	INAB:	59 630 \$
	ACOFOP:	46 000 \$
	Total	336 098 \$

Agence d'exécution Instituto Nacional de Bosques (INAB)

Sources de financement Japon, Norvège

Ces dernières années, le Guatemala a considérablement progressé en matière d'aménagement forestier durable. Pour renforcer et compléter ce processus, il est nécessaire d'élaborer une stratégie de commercialisation afin de promouvoir l'utilisation d'essences et produits ligneux d'espèces moins connues. Ce projet y contribuera de plusieurs manières: en renforçant les capacités locales de créer et de maintenir des mécanismes de soutien pour la commercialisation et au profit des communautés et des industries.

Bois d'Afrique tropicale – 1ère partie: Groupe 7(1) dans le cadre du Programme PROTA (Ghana; PD 264/04 Rev.3 (M,I))

Budget	OIBT:	577 886 \$
	PROTA:	626 703 \$
	Gouvernement néerlandais:	403 710 \$
	Total	1 608 299 \$

Agence d'exécution Plant Resources of Tropical Africa (PROTA)

Sources de financement Japon, Etats-Unis, Finlande

Dans le cadre d'un programme visant à répertorier les 7000 végétaux utiles d'Afrique tropicale en les classant dans 16 groupes de produits de base, PROTA établira une synthèse en deux parties de toute les connaissances existantes mais dispersées sur quelque 900 bois d'Afrique tropicale ('Groupe 7 des produits'). La première partie portera sur les 350 'bois d'Afrique tropicale' des plus importantes familles taxonomiques productrices de bois.

Exploitation de grumes de petits diamètres à partir de source durable pour l'obtention de produits bio-composites (Indonésie; PD 40/00 Rev.4 (I))

Budget	OIBT:	600 000 \$
	Gouvernement indonésien:	265 163 \$
	Total	865 163 \$

Agence d'exécution Faculté de foresterie, Université agronomique de Bogor

Source de financement Fonds commun pour les produits de base

Ce projet de 36 mois rassemblera et mettra à disposition une information exhaustive 1) sur la structure et la composition des grumes de faible diamètre (GFD) qui, génétiquement et dans leur milieu, ne dépassent jamais 50 cm de diamètre mais représentent sans doute jusqu'à 56% de la structure forestière, et 2) sur l'utilisation potentielle de ces grumes dans les produits bio-composites. La recherche sera effectuée en plaine dans une placette de 300 hectares de forêt ombrophile tropicale qui sera créée dans la concession de PT Alas au Kalimantan occidental, elle sera axée sur les propriétés physiques, mécaniques et chimiques des GFD, et elle produira une xylothèque pour l'identification des bois.

Promotion des nationaux gabonais à la profession forestière grâce au développement du Partenariat PME Forestier (Gabon; PD 347/05 Rev.2 (I))

Budget	OIBT:	313 200 \$
	Gouvernement gabonais:	71 000 \$
	Total	384 200 \$

Agence d'exécution Direction générale des Eaux et Forêts
Sources de financement Japon, Etats-Unis, Norvège, France

Ce projet vise à promouvoir la participation de ressortissants gabonais à la gestion durable des concessions forestières et à la transformation plus poussée du bois dans le pays. Il définira et lancera la mise en place d'un mécanisme destiné à promouvoir et financer les activités d'exploitation forestière et de transformation par les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF) appartenant à des Gabonais. A l'issue du projet, les conditions auront été créées pour promouvoir l'émergence d'exploitants nationaux pleinement engagés dans la gestion durable des forêts et la transformation industrielle du bois.

Projet de développement de la filière bois guatémaltèque (PPD 112/05 Rev.2 (I))

Budget	OIBT:	52 920 \$
	Gouvernement guatémaltèque:	11 000 \$
	Total	63 920 \$

Agence d'exécution INAB

Sources de financement Etats-Unis

Cet avant-projet formulera une proposition de projet pour le développement de centres d'industrialisation forestière selon les priorités du zonage, des lignes de production et des besoins financiers de l'exécution; il réexaminera le cadre juridique et financier national susceptible de pouvoir soutenir les mécanismes du développement de ces centres.

Développement d'un cadre et d'une stratégie de gestion forestière durable en Trinité-et-Tobago (PD 234/03 Rev.3 (F))

Budget	OIBT:	233 820 \$
	Gouvernement trinitadien:	414 345 \$
	Total	648 165 \$

Agence d'exécution Ministère des réseaux publics et de l'environnement, Trinité-et-Tobago

Sources de financement Japon

Ce projet vise à optimiser la contribution des ressources forestières trinitadiennes au développement économique national du pays grâce à l'aménagement forestier durable reposant sur une base consensuelle, conformément à la recommandation de la mission de diagnostic effectuée par l'OIBT en 2002. Plus particulièrement, le projet se concentrera sur la révision du cadre et de la stratégie actuels du secteur forestier en vue de perfectionner les aptitudes et la base de connaissance des ressources humaines afin de disposer dans le pays de compétences adéquates pour gérer la base de ressource forestière à des fins multiples avec la participation de multiples acteurs.

Conservation ex-situ et in-situ du teck (*Tectona grandis*) en appui à la gestion forestière durable (Myanmar; PD 270/04 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	474 941 \$
	Gouvernement du Myanmar:	9 270 800 Kyat
	Total	474 941 \$ + 9 270 800 Kyat

Agence d'exécution Service des forêts du Myanmar

Sources de financement Japon, République de Corée

Le projet contribuera à l'amélioration de la qualité du teck de plantation grâce au lancement d'un programme d'amélioration des arbres. Ses objectifs spécifiques sont de: a) délimiter des secteurs de production de graines et de vergers à graines en vue de produire des semences de qualité supérieure; et b) renforcer le laboratoire de cultures tissulaires et produire des plants clonaux de qualité supérieure par culture tissulaire de pousses prélevées par jardinage.

Réhabilitation des terres forestières dégradées impliquant les populations riveraines dans l'Ouest de Java (Indonésie; PD 271/04 Rev.3 (F))

Budget	OIBT:	493 236 \$
	Service des forêts du district de Ciamis,	
	Gouvernement indonésien	77 000 \$
	Total	570 236 \$

Agences d'exécution Service des forêts du district de Ciamis (Dinas Kehutanan Kabupaten Ciamis), en collaboration avec l'Agence de recherche-développement forestier (FORDA) et la Direction générale de la foresterie sociale du Ministère des forêts (MOF)

Sources de financement Japon, Norvège

Ce projet vise à promouvoir la gestion forestière durable sur les terres forestières dégradées avec la collaboration des populations locales aux activités de réhabilitation, en vue de produire des avantages sociaux, économiques et écologiques. Ses objectifs spécifiques sont: 1) la réhabilitation des terres forestières dégradées grâce à la participation des populations locales conformément aux *Directives OIBT pour la restauration, la réhabilitation et la gestion des forêts tropicales dégradées et secondaires*; et 2) le renforcement de la capacité des institutions locales de réhabiliter les terres forestières dégradées.

Développement de la réserve naturelle de Lanjak Entimau en aire de protection intégrale, Phase IV (phase finale) (Malaisie; PD 288/04 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	512 028 \$
	Gouvernement malaisien	405 204 \$
	Total	917 232 \$

Agence d'exécution Département des forêts du Sarawak

Sources de financement Japon, Suisse, Etats-Unis

Ce projet représente la quatrième phase d'un projet de l'OIBT entrepris en 1993. Ses objectifs spécifiques sont: 1) de renforcer la capacité de gestion durable de la réserve naturelle de Lanjak Entimau et du parc national de Batang Anai au niveau de l'Etat et à celui des populations locales; et 2) d'améliorer la conservation et accroître les recherches, notamment par le renforcement d'initiatives transfrontières avec l'Indonésie.

Gestion de la biodiversité et conservation des concessions forestières contiguës à la zone de protection intégrale (Parc national de Nouabale-Ndoki) dans le nord de la République du Congo (Phase II) (PD 310/04 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	742 241 \$
	Gouvernement de la Rép. du Congo:	168 450 \$
	WCS:	684 032 \$
	CIB:	726 600 \$
	Total	2 321 323 \$

Agence d'exécution Wildlife Conservation Society

Sources de financement Japon, Suisse, Etats-Unis

Il s'agit là de la deuxième phase d'un projet de l'OIBT entrepris en 2000. Elle sera axée sur l'exécution adaptative et le suivi des composantes des plans de gestion des concessions forestières ayant trait aux espèces sauvages, aux conditions socio-économiques et à l'exploitation à faible impact. Ce projet vise à élargir la gestion intégrée des espèces sauvages et de la conservation à une superficie de 21 000 km² du paysage de Ndoki-Likouala dans la République du Congo.

Système modulaire d'aménagement forestier en Amazonie brésilienne (PD 319/04 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	277 560 \$
	IMAZON:	128 200 \$
	Total	405 760 \$

Agence d'exécution Instituto do Homem e Meio Ambiente da Amazônia (Institut des peuples et de l'environnement de l'Amazonie)—IMAZON

Sources de financement Etats-Unis, Pays-Bas, Japon

Le "concept d'aménagement forestier modulaire en Amazonie brésilienne" fait partie d'un programme IMAZON d'appui à l'adoption de l'aménagement forestier dans cette région, et s'inscrit dans une initiative plus large de partenariat avec Les Amis de la Terre dont l'objectif est de mettre sur le marché un volume croissant de bois prélevé légalement dans la région amazonienne. L'objectif d'ensemble de ce projet est de promouvoir un accroissement des superficies sous aménagement forestier durable en Amazonie brésilienne en faisant adopter ce système modulaire d'aménagement et de vérification par 20 petites et moyennes entreprises de la filière bois.

Atelier international sur le Mécanisme du développement propre: possibilités et défis pour la filière forêt-bois en Afrique tropicale sub-saharienne (Ghana; PD 337/05 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	299 160 \$
	Commission forestière du Ghana:	10 000 \$
	Banque africaine de développement:	40 000 \$
	Total	349 160 \$

Agence d'exécution Commission forestière du Ghana

Sources de financement Suisse, Fonds commun pour les produits de base, Etats-Unis, Finlande

Ce projet favorisera la participation africaine au MDP grâce à l'organisation d'un atelier international destiné à faire mieux comprendre les mécanismes MDP et à cerner les possibilités, contraintes et défis auxquels doivent s'attendre les pays africains producteurs de bois. A cet atelier participeront notamment les acteurs clés du MDP et des représentants d'institutions internationales engagées dans des activités forestières en Afrique, du secteur énergétique, du secteur privé, des pouvoirs publics et d'ONG, ainsi que d'organismes scientifiques du Ghana.

Producteurs

Afrique

Cameroun
Congo
Côte d'Ivoire
Gabon
Ghana
Libéria
Nigéria
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Togo

Asie & Pacifique

Cambodge
Fidji
Inde
Indonésie
Malaisie
Myanmar
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
Thaïlande
Vanuatu

Amérique latine

Bolivie
Brsil
Colombie
Equateur
Guatemala
Guyana
Honduras
Mexique
Panama
Pérou
Suriname
Trinité-et-Tobago
Venezuela

Consommateurs

Australie
Canada
Chine
Egypte
Etats-Unis d'Amérique
Japon
Népal
Norvège
Nouvelle-Zélande
République de Corée
Suisse
Union européenne
Allemagne
Autriche
Belgique/Luxembourg
Danemark
Espagne
Finlande
France
Grèce
Irlande
Italie
Pays-Bas
Portugal
Suède
Royaume-Uni

D'origine italienne ou tropicale?

L'industrie italienne du meuble représente une valeur considérable mais n'utilise que peu de bois tropicaux. Les producteurs ont du travail sur la planche pour augmenter leur part

par **A. Baudin¹**,
M. Flinkman
et
H-O. Nordvall

¹Professeur, Analyse des marchés des produits forestiers

Ecole de technologie et de design
Université de Växjö
Suède

L'INDUSTRIE du travail du bois en Italie est bien connue en tant que gros importateur de matière première ligneuse, mais encore plus en tant que fournisseur du marché mondial en produits à forte valeur ajoutée, en l'occurrence des meubles en bois.

De nos jours, l'industrie italienne des produits en bois se voit face à une nouvelle ère de concurrence de la part des pays en développement, en particulier de la Chine. Que cela signifie-t-il pour les exportations de bois tropicaux? En juillet 2004, le Comité de l'information économique et de l'information sur le marché du Conseil international des bois tropicaux a commandé une étude sur le marché italien du bois, dans l'intention d'élucider la situation actuelle et les perspectives futures du négoce des produits de bois tropicaux avec l'Italie. L'étude a été achevée en avril 2005 et ses résultats ont été communiqués au Comité à sa session de Brazzaville en juin; le présent article récapitule ces résultats.

Caractéristiques principales de l'économie italienne

Ces dernières années, l'économie italienne a été moins dynamique que celle d'autres pays européens; par exemple, le produit intérieur brut (PIB) n'a progressé que de 0,3% en 2003 et de 1,2% en 2004, soit un taux de croissance du PIB moyen bien inférieur à celui de l'ensemble de la zone Euro au cours des mêmes années (1% et 2,3% respectivement). Un facteur interne y ayant contribué est le vieillissement de la population italienne; c'est en effet le pays parmi ceux de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) où les pourcentages de dépendance des personnes âgées sont les plus élevés. Le vieillissement démographique se traduit entre autres par une diminution des recettes publiques; ce qui entraîne à son tour une baisse de la valeur des pensions de retraite et du pouvoir d'achat des consommateurs, accompagnée d'un important risque continu de faible développement économique.

Ces dernières années, les dépenses publiques—en particulier dans le secteur de la construction—ont activé la demande, mais les analystes s'attendent à ce que les effets de cette activité se stabilisent en quelques années. En général, les projections du PIB pour les prochaines années font entrevoir que l'économie italienne se développera selon une augmentation annuelle modeste du PIB de 2%.

Le commerce de bois

Tableau 1: Exportations, importations et valeur nette du commerce de bois et produits ligneux, y compris les meubles en bois, en 2003 (€'000)

	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	VALEUR NETTE
Bois rond industriel	4666	417 650	-412 984
Sciages	94 747	1 639 882	-1 545 135
Placages	102 627	246 685	-144 058
Contreplaqués	127 385	221 001	-93 616
Bois de menuiserie	195 361	237 814	-42 453
Parquets	46 835	166 781	-119 946
Moulurés	189 419	12 057	177 362
Bois usiné	270 505	340 417	-69 912
TOTAL – Bois & produits bois	1 031 545	3 282 287	-2 250 742
Meubles en bois	5 675 258	528 952	5 146 306

Source: Istituto Nazionale di Statistica, Italie

Fournitures nationales de bois

En Italie, les forêts couvrent environ 29% de tout le territoire, soit 8,7 millions d'hectares. Les prélèvements annuels se situent à environ 8 millions de m³ dont presque 70 % sont du bois de feu.

Le cadre et les organes institutionnels chargés d'appliquer et de faire respecter les politiques forestières sont en pleine restructuration. Cette réorganisation est nécessaire en partie à cause de la conclusion et/ou de la révision de plusieurs accords et de conventions mondiales, européennes et nationales applicables à la foresterie italienne, et en partie à cause de l'évolution de l'idée que le public se fait de la gestion des ressources naturelles et du besoin connexe d'améliorer continuellement les méthodes de gestion. On s'attend, en grande partie vu la demande croissante pour que les forêts soient utilisées à des fins multiples, à ce que la quantité de bois produit en Italie par les forêts nationales à des fins de transformation industrielle diminue et que, par conséquent, la demande de bois importé augmente au bout d'un certain temps.

Le marché italien du bois

Les meubles mis à part, l'Italie est un importateur net de bois, ses importations ayant dépassé ses exportations de €2,3 milliards en 2003. Mais si les meubles sont inclus, le bilan est extrêmement positif: en effet, l'Italie est le plus grand exportateur net de produits en bois à valeur ajoutée du monde, la valeur de ses exportations de meubles en bois ayant atteint €5,7 milliards en 2003 (Tableau 1).

Le marché italien du bois opère à l'intérieur de cinq 'champs d'action'. Ce sont:

- la fourniture de biens et services par l'intermédiaire d'importateurs, représentants, grossistes, détaillants et autres fournisseurs de produits;
- la fourniture de matière ligneuse, pour laquelle les activités forestières consistent à fournir des intrants sous forme de grumes de sciage et de placage;
- la première transformation, dans laquelle la matière première est transformée en produits intermédiaires et/ou d'utilisation finale tels que les sciages, placages et contreplaqués;
- la transformation secondaire de biens intermédiaires et/ou semi-finis, tels que bois de menuiserie pour les constructeurs, planchers, moulurés, articles de menuiserie préfabriqués, meubles et pièces en bois pour meubles, destinés à produire des articles finis utilisés en bout de chaîne; et
- la distribution des produits ci-dessus, surtout à l'industrie du bâtiment et pour l'ameublement.

Le marché du bois et ses acteurs constituent la filière de l'offre des produits forestiers. Du point de vue méthodologique, pour procéder à l'analyse du marché italien du bois, il est commode de représenter les filières identifiées sous leur forme la plus large, comme un réseau. Dans le cadre de cette étude, les points suivants ont été analysés: i) les aspects structurels de la filière offre-demande en ce qui concerne la foresterie, l'industrie du travail du bois, etc.; et ii) le cadre institutionnel, relatif en particulier aux dispositions législatives et réglementaires et aux décrets et lois qui ont des incidences sur le fonctionnement de la filière.

La situation

En raison de la mondialisation, les marchés des articles en bois dépendent dans une large mesure des questions de commerce international et des accords passés. La plate-forme

de l'Organisation mondiale du commerce en matière de libéralisation des échanges est d'une importance particulière, et les considérations environnementales définies dans les accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement jouent un rôle de plus en plus grand.

En plus des droits, les importations sont soumises à diverses mesures non tarifaires (MNT). Les travaux mis en train par l'Union européenne (UE) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) représentent une nouvelle manière—dans le sens des MNT—de lutter contre le problème de l'exploitation forestière illégale dans les pays fournisseurs (et, de ce fait, contre le commerce avec l'UE de bois illégalement récolté). Le processus FLEGT est quelque peu semblable aux systèmes de certification du Forest Stewardship Council (FSC) et du Programme européen de certification des forêts (PEFC). Toutefois, la certification de la composante 'foresterie' de la filière d'approvisionnement par le FSC et le PEFC est un processus compliqué parce qu'elle prend en considération les impacts de nature environnementale et sociale des opérations forestières. En revanche, l'approche FLEGT est axée presque entièrement sur les approvisionnements et le commerce du bois.

Comme pour les MNT, la certification des procédés et des produits industriels en appliquant, par exemple, le système de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), est une démarche aujourd'hui bien établie et de plus en plus courante dans l'UE. La demande croissante de certificats ISO commence à se répercuter sur les importations en provenance des pays tropicaux.

Les négociants italiens

En général, les fabricants italiens de produits en bois achètent la majeure partie de leurs matières premières à l'étranger par l'intermédiaire d'exportateurs/importateurs/ représentants et/ou directement chez des producteurs. Selon la stratégie de l'entreprise, les matériaux incluent des bois feuillus et résineux tropicaux et tempérés en quantités variables fournis par l'intermédiaire d'un réseau de différentes filières. A l'heure actuelle, le réseau italien des fournisseurs de bois est très fragmenté parce que les grandes chaînes de magasins de détail européennes n'ont pas (encore) pénétré le marché italien du bois et il est difficile de discerner quelque évolution que ce soit.

Transformation primaire et plus poussée

Les entreprises effectuant la transformation primaire et secondaire de la matière première ligneuse représentent à peu près 15% des 543 000 fabricants en Italie, mais elles comptaient à peine environ 8% de 4,9 millions d'employés dans l'industrie manufacturière en 2001. Il semble donc que la moyenne des employés par entreprise soit exceptionnellement basse—aux environs de cinq personnes par entreprise.

Le secteur de la transformation du bois s'est développé de façon spectaculaire après la deuxième guerre mondiale, stimulé d'abord par la demande en Europe occidentale pour la reconstruction et plus tard par la libéralisation du commerce entre les Etats de la nouvelle Union européenne. Ce secteur est essentiellement organisé en groupes, comme dans la région de Brianza, dénommée le Triangle de la Chaise, et la région de Friuli-Venezia. Ce regroupement s'est développé à mesure que les 'unités mères' tendaient vers la spécialisation verticale (c'est-à-dire qu'elles installaient des filiales fabricant certains des intrants utilisés pour la production de leurs produits), ou à mesure que des entreprises semblables s'établissaient pour tirer profit du développement des aptitudes, de l'infrastructure et des services d'appui dans la région.

Le commerce de produits en bois tropical

La part des espèces tropicales dans le commerce italien des bois est relativement faible—environ 15% en valeur pour les exportations et importations de bois rond et de sciages et pour les exportations de placages, environ 25% en importations de placages et en exportations et importations de contreplaqués (Tableau 2). Les

Part des bois tropicaux

Tableau 2: Part des bois tropicaux de transformation primaire et secondaire dans les exportations et les importations de 2003

	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	
	Non tropicaux (%)	Tropicaux (%)	Non tropicaux (%)	Tropicaux (%)
Bois rond industriel	89,3	10,7	84,4	15,6
Sciages	86,9	13,1	88,7	11,3
Placages	85,4	14,6	73,6	26,4
Contreplaqués	76,0	24,0	74,4	25,6
Bois de menuiserie	95,6	4,4	99,4	0,6
Moulurés	94,1	5,9	95,8	4,2
Bois usinés	98,3	1,7	99,4	0,6
TOTAL	92,0	8,0	88,5	11,5

Source: Istituto Nazionale di Statistica, Italie

espèces tropicales ne représentent qu'un faible pourcentage des exportations et importations de produits de transformation secondaire.

Les bois tropicaux importés en Italie sont pour la plupart d'origine africaine, encore que récemment la part de l'Afrique ait légèrement diminué, à 65% en 2003. L'Asie, l'Amérique du Sud et l'Amérique du centre ont gagné du terrain et, ensemble, ont fourni environ 25% des bois tropicaux importés en 2003. Les bois non tropicaux importés sont en grande partie (82%) originaires d'Europe. Les importations à partir des pays de l'UE ont tendance à diminuer et celles en provenance d'Europe centrale et orientale à augmenter.

Presque les trois quarts des exportations italiennes de tous les produits en bois sont destinées à l'UE et à d'autres pays européens. La part de l'UE dépassait légèrement 50% en 2003, avec une tendance au repli des produits non tropicaux. Presque 60% des exportations italiennes de bois tropicaux étaient destinées aux pays de l'UE.

Les réglementations du commerce, par exemple les droits d'entrée et d'autres barrières commerciales, sont relativement limitées en Italie; celles qui existent concernent principalement les panneaux à base de bois comme les placages et surtout les produits en contreplaqué. Cependant, l'élaboration d'un cadre législatif pour la fourniture de bois et de produits ligneux—portant notamment sur la légalité de ces produits et leur traçabilité—est en cours à la lumière du processus FLEGT et aura de plus en plus d'incidences sur le commerce.

Perspectives d'avenir

Malgré ses perspectives économiques relativement faibles, l'Italie continuera de jouer un rôle important dans le commerce international des produits de bois tropicaux. Les politiques italiennes relatives au commerce du bois évoluent (comme partout ailleurs dans l'UE), et les partenaires commerciaux devront s'y adapter.

L'industrie des bois tropicaux devra relever certains défis si elle veut maintenir et accroître sa part du commerce italien des bois. Par exemple, elle doit mettre en place des systèmes de livraison qui assureront la durabilité de l'approvisionnement en bois et répondront aux exigences croissantes de vérification de la légalité, de l'aménagement forestier durable et d'autres normes. Elle devrait également envisager de fournir des produits semi-transformés. Les acteurs intéressés devraient, donc, entre autres:

- s'orienter progressivement vers la production et le commerce de produits à valeur ajoutée;
- poursuivre et accroître leur rôle dans le projet FLEGT et les processus législatifs y afférents de manière à les influencer et à suivre leur évolution et de s'y adapter en conséquence; et
- créer des réseaux plus performants des producteurs, négociants et clients afin d'accroître leur compétitivité.

La prise de conscience du public quant à la menace qui pèse sur les espèces colombiennes de magnolia sera la clé de leur survie

par
Cesar Velasquez-Rua
et
Marcela Serna-Gonzalez

Jardins botaniques de Medellin
Colombie

LA FAMILLE des Magnoliacées est un groupe de plantes ligneuses, arbres et arbustes que l'on trouve dans plusieurs régions du monde, y compris dans les régions tempérées et tropicales de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, en Amérique du Nord, aux Antilles et en Amérique du Sud et centrale. Ces arbres sont d'un intérêt particulier du point de vue biologique et présentent des caractéristiques permettant de comprendre l'évolution des plantes florifères, car ils constituent l'un des groupes de végétaux les plus anciens que l'on connaisse; ces plantes offrent également des possibilités considérables d'utilisations à des fins ornementales et pharmaceutiques.

Gravement menacées d'extinction, les 31 espèces naturelles de magnolias colombiens ont donc été choisies pour servir de famille pilote dans la mise en oeuvre de la stratégie nationale axée sur la conservation des plantes. La plus grande difficulté du montage de projets de conservation pour ces espèces résulte sans doute du fait que le public y est peu sensibilisé et qu'il manque d'information et de connaissances. Malheureusement, ces magnifiques essences ne sont connues que d'un petit groupe d'individus et l'on sait en général très peu au sujet du degré élevé de leur vulnérabilité.

Afin de tenter d'y remédier, et avec l'appui d'une bourse de l'OIBT, CORANTIOQUIA (une agence des autorités régionales chargée de la gestion des ressources renouvelables) et la Fondation des Jardins botaniques de Medellin, nous avons récemment publié un manuel sur les 14 espèces de Magnoliacées recensées à Antioquia, une des régions administratives du pays (voir ci-dessous). Ce manuel contient l'information suivante: noms scientifiques et vernaculaires, description, répartition et habitat, phénologie, reproduction, statut de conservation et catégorie de vulnérabilité d'après les critères définis par l'UICN.

Caractéristiques générales des magnolias de Colombie

Deux genres de Magnoliacées étaient précédemment reconnus en Colombie, *Dugandiodendron* et *Talauma*; ils se distinguent l'un de l'autre par l'absence de cicatrice sur le stipule dans les pétioles de l'espèce *Dugandiodendron* et la présence de pétioles avec cicatrice sur le stipule pour l'espèce *Talauma*. Cependant, les espèces de ces deux genres se ressemblent à un tel point que les récentes études effectuées dans le monde entier suggèrent qu'elles devraient être regroupées dans le genre *Magnolia*, le plus important de la famille.

Morphologie

Les espèces colombiennes de magnolia ont trois sépales, six pétales ou plus et de nombreuses étamines spiralées libres. La gynécée contient soit peu soit plusieurs carpelles. Les fruits sont soudés ou, en d'autres termes, proviennent d'une seule fleur à nombreuses carpelles; ils sont secs et s'ouvrent le long d'un axe central ou réceptacle parfois connu sous le nom de



molinillo ('moulinet' en français), et chaque carpelle contient une ou deux graines, dans un tégument généralement huileux de couleur rouge. Les illustrations (page suivante) font ressortir les caractéristiques morphologiques les plus utiles pour identifier l'espèce.

Études phytochimiques

On a trouvé dans la famille de Magnoliacées des composés antioxydants tels que le magnolol et le honokiol pouvant être utilisés dans des applications pharmaceutiques ou alimentaires, ainsi que d'autres structures chimiques ayant des propriétés antipaludiques, anti-plaquettes, anti-inflammatoires et cytotoxiques. Des études sur les antioxydants des Magnoliacées colombiens sont en cours au campus de Medellin de l'université nationale.

Répartition

L'aire de répartition des magnolias colombiens s'étend dans toutes les forêts humides et très humides depuis le niveau de la mer jusqu'à 2800 mètres dans la région des Andes, la région biogéographique du Choco et l'Amazonie. Ils sont présents dans 14 départements: 14 espèces ont été recensées dans l'Antioquia (notamment deux espèces tout récemment découvertes), sept dans le Boyaca, cinq dans le Santander, le Risaralda et la vallée du Cauca, trois espèces dans les régions du Choco, du Cundinamarca et du Nariño, deux dans le Santander Nord, le Huila et le Quindio, et une dans l'Amazonas, l'Arauca et le Caldas.



il a été employé comme bois rond (perches, poteaux, tuteurs) et sciages (planches, sciages sur quartier).

Une étude de la structure génétique et de la variabilité de plusieurs espèces d'Antioquia a révélé que les populations ont une variabilité génétique élevée. En d'autres termes, elles sont adaptées aux éventuels facteurs de stress comme les parasites et le changement climatique, entre autres. Cependant, le flux génétique parmi ces populations est extrêmement limité, probablement à cause de l'isolement des différentes populations résultant de la destruction des forêts. Les populations dans le sud du département—dans les municipalités d'Andes et Jardin—ont des indices de diversité génétique plus élevés que ceux des populations rencontrées dans de plus grands secteurs de forêt. Il est donc recommandé que

Antioquia

Le département d'Antioquia est situé dans le nord-ouest de la Colombie entre les régions biogéographiques des Andes et du Choco et couvre une superficie d'environ 62 000 km². La topographie de la région est caractérisée par des montagnes et des vallées inter-andines qui font partie des chaînes centrales et occidentales du nord de la région andine, et l'eau coule de ces montagnes dans les bassins versants des fleuves Magdalena, Cauca et Atrato. La plupart des espèces locales de Magnoliacées d'Antioquia se trouvent dans les forêts de nuage, et trois espèces seulement à moins de 1000 mètres d'altitude.

Conservation

Les principales menaces qui pèsent sur les magnolias de Colombie sont les taux élevés de destruction et de fragmentation des forêts naturelles et les prélèvements non durables de certaines espèces de bois. Le bois de ces espèces est très prisé dans plusieurs régions et est utilisé depuis de nombreuses années par des colons et par des scieries pour la fabrication de meubles, alors que dans d'autres cas

les efforts de conservation visent essentiellement la conservation de ces sites et cherchent à promouvoir l'échange de jeunes plantules des diverses populations afin de maintenir un flux génétique entre elles.

Ce manuel est destiné à élargir la base de connaissances sur ces essences en péril et à aider à consolider la stratégie nationale de conservation des plantes. Pour obtenir un exemplaire du manuel, il suffit d'en faire la demande à Cesar Velasquez-Rua à l'adresse suivante: ca_rua@hotmail.com

Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;

- améliorer l'accès au marché pour les exportations de bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;
- protéger la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **29 mars 2006**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant 1er août 2006. Les demandes seront évaluées en mai 2006.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax 81-45-223 1111. fellowship@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2) ou visiter le site itto@itto.or.jp.

Il est nécessaire de réformer le secteur forestier aux Philippines

Forum sur le développement des forêts aux Philippines

2-3 juin 2005

Mandaluyong, Philippines

Cette rencontre avait été organisée par l'Association des producteurs de bois des Philippines, avec le concours du Département de l'environnement et des ressources naturelles (DENR), la Banque asiatique de développement, la faculté de foresterie et des ressources naturelles de l'université des Philippines à Los Baños, et la Society of Filipino Foresters Inc. Elle a rassemblé des personnalités de toutes sortes du secteur privé, des pouvoirs publics nationaux et locaux, des milieux scientifiques et universitaires, d'organisations non gouvernementales et de groupes d'intérêt. Les participants étaient venus d'aussi loin que Kalinga et Apayao dans le nord, et de Davao, Zamboanga et Cotabato dans le sud. Des dignitaires étrangers, législateurs et hauts fonctionnaires de la Banque mondiale et des banques publiques locales ont également assisté au sommet, soit au total plus de 360 délégués.

Le thème du forum, 'L'aménagement forestier durable: parcours holistique vers le développement national', a donné le ton à un débat objectif à base scientifique sur les questions affectant le secteur forestier. Il a également souligné l'importance de ce secteur pour le développement national.

"L'aménagement forestier durable continue d'être un programme d'importance capitale destiné à protéger les précieuses ressources naturelles du pays," a dit Michael T. Defensor, Secrétaire du DENR.

"Tout en contribuant à l'allègement de la pauvreté et à créer des emplois dans des zones rurales éloignées les unes des autres, c'est également une nouvelle manière d'examiner comment le secteur des affaires peut contribuer aux activités forestières à vocation commerciale sans compromettre l'environnement."

Lors de la session plénière d'inauguration, le Secrétaire exécutif du DENR, Eduardo Ermita, a déclaré que "la foresterie restait un élément vital du plan national pour le développement ... jouant un important rôle sur la voie du rétablissement économique".

Cette conférence de deux jours a été l'occasion surtout de présenter des exposés intéressants et éducatifs sur des sujets scientifiques, des recherches et les meilleures pratiques. Dr Manoel Sobral Filho, Directeur exécutif de l'OIBT, a présenté un exposé sur le rôle du commerce des bois dans l'aménagement forestier durable, et Patrick Durst de la FAO a traité des impacts et de l'efficacité des interdictions imposées à l'exploitation forestière dans les forêts naturelles de la région Asie-Pacifique.

Le professeur Rex Victor Cruz de la faculté de foresterie et des ressources naturelles de l'université des Philippines a décrit des études entreprises dans les bassins versants de Tignoan et d'Agos dans le nord de Quezon et dans le bassin versant de Dingalan à Aurora pour expliquer l'occurrence des inondations et des glissements de terrain dans ces provinces. Dr Priscila Dolom, Directrice du Centre pour le développement de la foresterie, a analysé la contribution économique de l'industrie du bois au développement durable.

L'ancien Secrétaire adjoint du DENR, Ricardo Umali, devenu Président et Directeur général de la Sustainable Ecosystems International Corporation et de la Society of Filipino Foresters, a fait un exposé sur les expériences de gestion forestière de SUDECOR (Surigao Development Corporation), actuellement titulaire d'un permis d'exploitation du bois.

L'ancien directeur de l'Office de gestion des forêts, Romeo Acosta, a fait le point sur la dernière évaluation des ressources forestières des Philippines, et le Secrétaire adjoint aux sciences et techniques, Florentin Tosoro, a parlé de ce qu'il a qualifié de "besoin pressant de plan de campagne pour l'aménagement et le renouvellement des forêts".

Les participants au forum ont pris un certain nombre de résolutions, notamment sur le besoin de lois forestières exhaustives, la classification des terres forestières en zones spécifiques de production et de protection, la délimitation des forêts et leur démarcation complète sur le terrain, ainsi que "l'adoption et la mise en application de mesures visant à résoudre les problèmes des interdictions d'exploitation forestière". Les résolutions devaient être soumises à la Présidente de la République des Philippines, Gloria Macapagal-Arroyo, et à d'autres politiciens de haut rang.

L'importance des parcelles d'échantillonnage permanentes

Atelier international sur la promotion des parcelles d'échantillonnage permanentes dans la région Asie-Pacifique: Rôle des données de terrain à l'appui du régime sylvicole et étude du piégeage du carbone dans les forêts naturelles aménagées de la région Asie-Pacifique en faveur de l'aménagement forestier durable

3-5 août 2005

Bogor, Indonésie

Les parcelles d'échantillonnage permanentes (PEP) jouent un rôle important: elles permettent de suivre la dynamique, la croissance et le rendement à long terme des forêts, et à dégager des données facilitant l'évaluation de modèles écologiques. Pour les besoins sylvicoles, les PEP fournissent des données sur l'incrément des diamètres et des volumes ainsi que sur la dynamique de la structure des peuplements. Ces données sont très utiles pour calculer la possibilité annuelle (AAC) dans une unité de gestion forestière. En outre, les données et l'information rassemblées dans les PEP sont de plus en plus recherchées à des fins de comptabilité dans le cadre des projets de piégeage du carbone; l'utilisation des mesures à long terme fournies par les PEP rehausserait le profil et la crédibilité de tels projets.

Ces questions ont été largement discutées durant l'atelier, qui était cofinancé par le projet OIBT PD 39/00 REV.3 (F) et deux programmes du CIFOR ('Forêts et moyens de subsistance' et 'Services environnementaux et utilisation durable des forêts').

L'atelier a rassemblé environ 60 participants de plusieurs pays, à savoir Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, RDP lao, Japon, Indonésie, France et Pays-Bas, ainsi que des experts d'universités, d'institutions de recherche, d'ONG, de projets internationaux, de sociétés privées, d'agences forestières et gouvernementales. Quinze exposés ont été présentés.

A la cérémonie d'ouverture, le ministre indonésien de la foresterie, S.E. M.S. Kaban, a souligné que la politique 'd'atterrissage en douceur' du gouvernement proclamée en 2002 visait à sauvegarder les forêts naturelles restantes en réduisant l'AAC à l'échelle nationale. Mais quand il s'est agi de la mettre en oeuvre, cette politique n'a pas pu être effectivement appliquée comme prévu, en partie à cause du manque de données sur l'accroissement dont il fallait disposer pour déterminer correctement l'AAC. En l'absence de ces données critiques, la politique a été mise en oeuvre sous une forme modifiée. Dans le meilleur des cas, l'AAC de chaque unité de gestion devrait être calculée en fonction de l'AAC national.

A la séance d'inauguration également, le Directeur du CIFOR chargé des services environnementaux et de l'utilisation durable des forêts, Dr Markku Kanninen, a fait valoir que d'autres aspects liés aux PEP prendront davantage d'importance à l'avenir, notamment les mesures indiquant l'état de santé des forêts par exemple, et ceux liés aux services fournis par les forêts, comme l'approvisionnement en eau et le stockage du carbone. Une des raisons pour lesquelles cet atelier avait été convoqué était de renforcer la collaboration entre les institutions qui s'occupent déjà des PEP, dans l'intention de constituer un réseau en Asie du Sud-Est et au-delà.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter: Petrus Gunarso et Hari Priyadi, Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), PO Box 6596 JKPWB,

Du nouveau sur le contreplaqué

Conférence internationale OIBT/FAO sur le contreplaqué tropical

26-28 septembre 2005

Beijing, Chine

Cette conférence, qui a été suivie de visites à des installations industrielles de Beijing et à Hangzhou, a rassemblé près de 200 participants de 31 pays—en grande majorité du milieu des affaires. Elle s'est avérée une occasion idéale de prendre de nouveaux contacts d'affaires et de se mettre à jour sur les tendances les plus récentes de la production et du commerce des contreplaqués tropicaux dans le monde entier, l'accent étant mis en particulier sur le rôle émergent de la Chine et les raisons pour lesquelles la concurrence de ce pays est d'une telle efficacité. Des exposés thématiques ont été présentés et des discussions de groupes ont abordé les problèmes mondiaux auxquels le secteur des contreplaqués tropicaux se trouve confronté, y compris les données de production et des échanges, les nouveaux obstacles au commerce (obstacles non tarifaires—ONT—compris), les développements technologiques, les perspectives pour les matières premières et les difficultés que les entreprises de fabrication de contreplaqués doivent surmonter pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Les participants à la conférence se sont mis d'accord sur un ensemble de recommandations proposées dans le rapport final de la conférence. Ces recommandations engageaient l'OIBT, en collaboration avec ses pays membres, les producteurs de contreplaqués tropicaux et les associations professionnelles ainsi que les agences nationales et internationales pertinentes, à:

- préparer et aider à mettre en oeuvre des stratégies nationales visant à renforcer le développement des industries de contreplaqué tropicales, par exemple, en réévaluant les sources durables d'approvisionnement en bois, y compris les forêts naturelles, les plantations et les importations en provenance d'autres producteurs de bois tropicaux, et en analysant les possibilités d'investissement ouvertes au secteur privé pour améliorer la fabrication et le commerce des contreplaqués tropicaux;
- renforcer les capacités des pays producteurs de contreplaqués tropicaux en prévoyant de:
 - mettre en oeuvre l'aménagement forestier durable dans les forêts tropicales naturelles et d'élaborer des politiques/incitations appropriées relatives au développement de plantations;
 - élaborer et offrir des incitations appropriées visant à rehausser la qualité des produits et à fabriquer davantage de produits à valeur ajoutée;
 - renforcer la connaissance et la prise en compte des besoins du marché, en ce qui concerne par exemple les normes de qualité, les ONT, les politiques d'achats publics et autres mécanismes entravant l'accès au marché;
 - promouvoir l'utilisation, l'image et le commerce durable des contreplaqués tropicaux;
- aider les producteurs et les associations de négociants de contreplaqués tropicaux à renforcer leur capacité de servir leurs membres en prévoyant de:
 - mieux partager l'information et la formation concernant des techniques de transformation pertinentes ainsi que les renseignements et l'information sur le marché;
 - aider les associations de producteurs tropicaux à renforcer leurs capacités en tant que groupe de pression et formuler des stratégies d'incitation en vue de promouvoir le développement durable de l'industrie forestière;

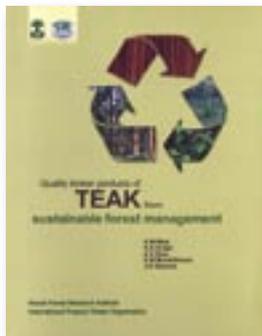
- promouvoir des initiatives, telles que l'élaboration de codes déontologiques appropriés, afin d'aider les producteurs et les entreprises commerciales de contreplaqués tropicaux à participer activement sur la scène internationale en vue d'améliorer leur responsabilité collective à l'égard de l'environnement et du point de vue social;
- promouvoir sur les marchés internationaux les contreplaqués tropicaux produits à partir de sources durables, en prévoyant, entre autres, de:
 - réexaminer les politiques d'achats publics et faciliter la reconnaissance mutuelle et l'accès au marché en envisageant des discussions dans le cadre du Programme de Doha de l'Organisation mondiale du commerce;
 - en collaboration avec d'autres institutions et associations professionnelles traitant de contreplaqués tropicaux, aider et faciliter des discussions et des initiatives entre producteurs et consommateurs de contreplaqués tropicaux en vue de faire face à l'instabilité des prix et aux options de prix garantis, et en vue de remédier au manque de transparence du marché. On pourrait envisager d'évaluer et de réactiver, selon qu'il conviendrait, l'inscription des contreplaqués tropicaux au marché à terme de Shanghai;
 - apporter un soutien aux pays producteurs en vue de lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qu'elle alimente;
 - soutenir l'harmonisation des normes de classement des contreplaqués tropicaux entre les marchés;
- améliorer aux niveaux nationaux, régionaux et mondial le partage de l'information entre producteurs, négociants et consommateurs au sujet de la production et du commerce des contreplaqués tropicaux, en prévoyant, entre autres, de:
 - renforcer le service d'information sur le marché de l'OIBT;
 - convoquer à intervalles réguliers (tous les quatre ans) une conférence internationale sur les contreplaqués tropicaux;
 - convoquer des réunions d'experts sur des questions techniques spécifiques;
 - mener des études de marché exhaustives sur les contreplaqués tropicaux dans les principaux marchés consommateurs;
 - mener des études comparatives sur les coûts de production et les technologies relatives au contreplaqué tropical et non-tropical dans les principaux pays producteurs;
 - entreprendre des projets, soutenir des séminaires et des sessions de formation au niveau national, et publier des brochures pertinentes dans la série technique de l'OIBT, etc.;
- analyser et promouvoir des systèmes de financement appropriés et des manières de multiplier les investissements conditionnels (du secteur privé) dans les forêts tropicales et dans la production de contreplaqués tropicaux;
- en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes et des associations professionnelles pertinentes, réexaminer le chapitre 4.12 du Système harmonisé dans l'intention de réviser la liste des espèces tropicales et de mieux définir les contreplaqués tropicaux afin d'améliorer les statistiques commerciales;
- en collaboration avec des institutions compétentes (la FAO comprise) et les pays, soutenir et améliorer l'évaluation continue des ressources forestières et les évaluations de gestion forestière, en particulier pour qualifier et quantifier les disponibilités de bois à des fins industrielles ainsi que les tendances futures; et
- faire en sorte que les exposés présentés à la conférence et ses actes (y compris la traduction d'un résumé de la conférence et de ses recommandations en chinois, espagnol et français) soient largement diffusés.

Les actes de la conférence sont en cours de préparation et seront publiés sous peu. En attendant, le programme de la conférence, les présentations, le sommaire et les conclusions peuvent être consultés sur le site www.itto.or.jp. Pour toute information supplémentaire ou pour recevoir un exemplaire des actes, contacter: Paul Vantomme, Directeur adjoint à l'industrie forestière, Secrétariat de l'OIBT, vantomme@itto.or.jp ou fi@itto.or.jp; fax 81-45-223 1111

Résumé
par
Alastair
Sarre

► **Bhat, K.M., Nair, K., Bhat, K.V., Muralidharan, E. & Sharma, J. 2005. Quality timber products of teak from sustainable forest management. Kerala Forest Research India and ITTO, Kerala, Inde et Yokohama, Japon. ISBN 81 85041 63 6.**

Dépositaire: Kerala Forest Research Institute, Peechi 680 653, Kerala, Inde; www.kfri.org



Ce gros volume contient les exposés revus et corrigés des orateurs à une conférence internationale sur la gestion du teck, la qualité et la commercialisation du bois, tenue à Peechi, au Kerala, en décembre 2003. Il inclut une vue d'ensemble de la gestion du teck en Inde, en Thaïlande, en Indonésie, au

Myanmar, au Ghana et dans d'autres pays, des discussions sur la qualité du bois provenant (en particulier) de plantations de teck, sur l'amélioration génétique, les parasites et les maladies, sur la croissance et la formation du bois, et sur les aspects économiques des plantations de teck, entre autres sujets. Il inclut le rapport de la conférence dont il est inspiré, y compris l'Appel à l'action de Kerala, c'est-à-dire la déclaration émise par les participants à la conférence qui présente 13 actions que ceux-ci préconisent en vue de promouvoir le développement durable de l'industrie des plantations de teck.

► **Waggener, T. 2004. Log supply capacity. Rapport technique du projet OIBT PD 85/01 Rev.2 (I): Strategies for the development of sustainable wood based industries in Indonesia. Indonesian Ministry of Forestry and ITTO, Bogor, Indonésie et Yokohama, Japon.**

Dépositaire: Fonctionnaire de l'information de l'OIBT, ahadome@itto.or.jp (voir l'adresse complète à la page 2)



Ce rapport analyse, dans le contexte indonésien d'une future structure durable de l'industrie forestière, la mesure dans laquelle le secteur industriel basé sur la matière première bois est durable. Il constate qu'il est manifestement nécessaire de modifier sensiblement les modes d'approvisionnement en grumes, de manière

à passer de l'extraction du bois de forêts primaires naturelles (largement exploitées) à l'exploitation de plantations et de forêts secondaires sous gestion intensive; d'après ce rapport, la plupart de ce qui reste des forêts primaires non exploitées économiquement accessibles auront été coupées d'ici 15 à 20 ans. Le rapport recommande que l'Indonésie adopte une stratégie à long terme de gestion privée décentralisée, par laquelle le gouvernement louerait à bail à des entreprises forestières privées des forêts secondaires et d'autres terres à des fins de produc-

tion intensive de bois. Les concessions nationales existantes seraient progressivement supprimées et l'administration des forêts de production serait placée sous l'autorité d'unités provinciales et locales du gouvernement. Les locataires seraient pleinement responsables de la gestion des forêts et les procédures d'offres garantiraient l'adoption des systèmes de gestion et de sylviculture les plus économiques et techniquement réalisables. Des plans de gestion et de récolte seraient exigés, et la conformité à des normes de pratiques forestières et aux politiques environnementales serait surveillée par une autorité compétente du gouvernement.

► **Xiufang, S., Katsigris, E. & White, A. 2005. Meeting China's demand for forest products: an overview of import trends, ports of entry, and supply countries, with emphasis on the Asia Pacific region. Forest Trends, Washington, DC, Etats-Unis.**

Katsigris, E., Bull, G. White, A. et al. 2005. The China forest products trade: overview of Asia Pacific supplying countries, impacts, and implications. Forest Trends, Washington, DC, Etats-Unis.

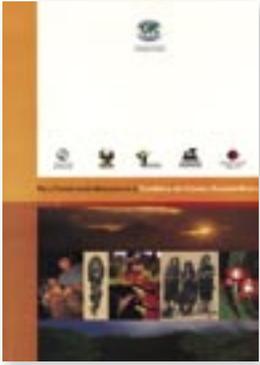
Dépositaire: Forest Trends, 1050 Potomac St, NW, Washington, DC 20007, Etats-Unis; www.foresttrends.org



Ces deux courtes études (publiées simultanément en chinois et anglais) font partie d'un programme plus large financé par le ministère britannique pour le développement international en vue de brosser un tableau plus clair de la situation et des tendances du commerce du bois de la Chine. La seconde étude conclut que les importations chinoises de bois en provenance de la région Asie-Pacifique ont "de toute évidence un impact extraordinaire sur les forêts, les économies, et les populations des pays fournisseurs" et que la Chine "pourrait sans doute formuler des politiques permettant de réduire au minimum les conséquences négatives de cet impact sur l'écologie et les moyens d'existence dans ces pays" et, vraisemblablement, d'y maximiser la contribution du commerce au développement durable.

► **Alcalde, M. & Kingman, S. 2005. Paz y conservación binacional en la Cordillera del Cóndor, Ecuador Peru. ITTO, Fundación Natura and Conservation International - Peru, Yokohama, Japon, Quito, Equateur, Lima, Pérou. ISBN 9978 44 209 X.**

Dépositaire: Fonctionnaire de l'information de l'OIBT, ahadome@itto.or.jp



Ce livre est un produit de deux projets de l'OIBT exécutés par la Fundación Natura et Conservation International en collaboration avec les gouvernements équatorien et péruvien (voir la page 7 cette édition). Admirablement illustré, il présente une mine d'informations au sujet des caractéristiques naturelles et culturelles du massif monta-

gneux du Condor et décrit les plans de zonage et de gestion de l'aire de conservation transfrontière établie en 1999 en tant qu'élément d'un accord de paix signé par l'Équateur et le Pérou. La version anglaise est en préparation.

► **Wollenberg, E., Anderson, J. & López, C. 2005. Though all things differ: pluralism as a basis for cooperation in forests. CIFOR, Bogor, Indonésie. ISBN 979 3361 71 9.**

Dépositaire: CIFOR, Jl. CIFOR, Situ Gede, Sindang Barang, Bogor Barat 16680, Indonésie; cifor@cgiar.org; www.cifor.org

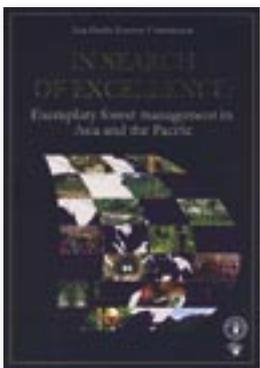


Le pluralisme est une philosophie qui reconnaît les droits de l'individu de poursuivre ses propres intérêts mais exige de la société qu'elle résolve les différends lorsque ces intérêts empiètent les uns sur les autres. Ce livre montre comment le pluralisme aide les individus à évaluer les différences sociales et définit des principes et des règles clairs quant à la façon de coordonner ces différences.

(D'après les notes de l'éditeur.)

► **Durst, P., Brown, C., Tacio, H. & Ishikawa, M. 2005. In search of excellence: exemplary forest management in Asia and the Pacific. FAO and Regional Community Forestry Training Center for Asia and the Pacific, Bangkok, Thailand.**

Dépositaire: P. Durst, Senior Forestry Officer, FAO Regional Office for Asia and the Pacific, 39 Phra Atit Road, Bangkok 0200, Thaïlande; Patrick.Durst@fao.org

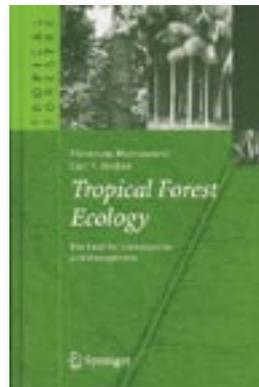


Ce livre fort bien présenté contient 28 descriptions de "modèles de gestion forestière exemplaire" dans la région Asie-Pacifique, y compris dans 13 pays membres producteurs de l'OIBT (Cambodge 1, Fidji 1, Inde 3, Indonésie 2, Malaisie 1, Philippines 4 et Vanuatu 1). Dans leur synthèse, Brown,

Durst et Enters précisent plusieurs éléments fondamentaux qui semblent essentiels pour réussir: bien définir les droits de propriété et sécuriser les ressources; veiller à préserver les moyens de subsistance des habitants de la forêt; et mettre en place des structures institutionnelles ou de gestion appropriées. Ils suggèrent également que "à la base de tous ces éléments—ou peut-être par dessus tout—doit se trouver le développement d'un consensus de la société et de la communauté sur la manière dont une forêt devrait être gérée".

► **Montagnini, F. & Jordan, C. 2005. Tropical forest ecology: the basis for conservation and management. Springer, Berlin, Allemagne. ISBN 3 540 23797 6.**

Dépositaire: springeronline.com. €29,95 (relié)

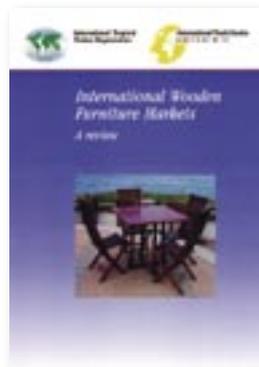


Le but de ce livre est de rassembler des preuves de l'unicité des écosystèmes tropicaux, et d'examiner ce que signifient ces preuves si l'on veut faire en sorte que la gestion des forêts tropicales n'affaiblisse pas les capacités des écosystèmes de maintenir leurs structures et fonctions. Les auteurs concluent que certaines forêts tropicales sont particulièrement fragiles

et qu'elles doivent donc "être gérées avec un soin particulier" si elles doivent maintenir leur productivité dans le long terme.

► **OIBT et Centre du commerce international 2005. International wooden furniture markets: a review. OIBT, Yokohama, Japon et CCI, Genève, Suisse. ISBN 92 9137 284 6.**

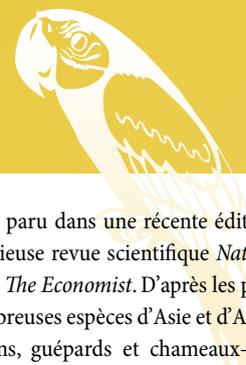
Dépositaire: CCI, Palais des Nations, 2 Genève 10, Suisse; Tél 4-22-730 0111; Fax 4-22-733 4439; itcreg@intracen.org; www.intracen.org



Ce livre décrit les résultats d'une étude commandée par l'OIBT et effectuée par le Centre du commerce international. C'est une mine d'informations concernant les principaux marchés mondiaux des meubles, c'est-à-dire les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, le Canada et la Chine, ainsi que d'autres. Il

ébauche également les grandes lignes d'une stratégie pour le développement du secteur des meubles en bois dans les pays tropicaux et prédit que l'industrie mondiale de fabrication de meubles se déplacera vers l'hémisphère sud, où un 'mur vert de bois' pousse dans les plantations des tropiques.

Adapté de l'avant-propos.



Résumé
par
Alastair
Sarre

Partenariat sur 'le développement propre et le changement climatique'

En juillet dernier, les gouvernements de plusieurs pays (Australie, Chine, Etats-Unis, Inde, Japon et République de Corée) ont communiqué conjointement une Déclaration de principes concernant un nouveau "Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le changement climatique". Selon la Déclaration, le Partenariat "collaborera en vue de promouvoir et créer un contexte favorable pour le développement, la diffusion, le déploiement et le transfert de technologies et pratiques rentables et plus propres, existantes ou à venir, grâce à une coopération concrète et substantielle visant à obtenir des résultats pratiques". Les domaines de cette collaboration pourraient inclure, entre autres, la foresterie. Tous les pays qui ont signé la Déclaration de principes sont Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC), mais deux d'entre eux—l'Australie et les Etats-Unis—n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto, le principal mécanisme intergouvernemental conçu en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre auxquelles on attribue le réchauffement planétaire.

La Déclaration de principes ne précise pas d'objectifs spécifiques, ni ne donne de détails sur la façon dont le Partenariat fonctionnera ou sera financé. Toutefois, l'initiative "sera conforme et contribuera aux efforts [des partenaires] requis dans le cadre de la CCNUCC et complétera, mais ne remplacera pas, le Protocole de Kyoto". Les partenaires se sont engagés à "élaborer un accord non contraignant dans lequel les éléments de cette 'vision' partagée, ainsi que les moyens de leur mise en oeuvre, seront précisés", mais aucun calendrier n'a encore été fixé.

Un Serengeti américain?

Un groupe de biologistes s'occupant de conservation proposent la création de vastes réserves fauniques dans les grandes plaines d'Amérique du Nord pour la faune africaine et asiatique en péril. Ces réserves occuperaient des superficies de 250.000 hectares ou plus et reposeraient sur l'hypothèse que la faune introduite par la suite atteindrait un équilibre écologique et deviendrait plus ou moins autonome, ne nécessitant que peu d'apports de l'extérieur. Cette proposition, faite sous le titre

"Pleistocene Rewilding" a paru dans une récente édition (vol. 436, N°7053) de la prestigieuse revue scientifique *Nature* et a été reprise dans le journal *The Economist*. D'après les partisans de cette initiative, de nombreuses espèces d'Asie et d'Afrique—y compris éléphants, lions, guépards et chameaux—étaient jadis présentes en Amérique du Nord, et leur niche écologique existe toujours. Ils proposent également que, de nombreux pays d'Afrique et d'Asie n'ayant pas les moyens de faire face aux coûts de la conservation de leurs grands mammifères, un pays riche comme les Etats-Unis devrait s'en charger. Mais ses détracteurs s'inquiètent des effets qu'elle risquerait d'avoir sur la faune actuelle aux Etats-Unis et préféreraient voir consacrer des ressources à la conservation des espèces dans leurs habitats actuels.

Assurance en caoutchouc

Un projet OIBT (PD 46/99 REV.3 (1)) a étudié la faisabilité d'une utilisation industrielle du bois des plantations d'hévéa en Colombie. D'après cette étude, menée par l'ONG CIPAV (Centro para la Investigación en Sistemas Sostenibles de Producción Agropecuaria) et un institut de recherche (Econometría), un peu plus de 10.000 hectares ont été plantés d'hévéas en Colombie depuis 1943 et un peu moins de 7000 hectares de ces plantations existent encore, dispersées à travers 17 districts, celui de Caquetá en contenant plus de la moitié. On a estimé à environ 6600 m³/an le potentiel de rendement immédiat en bois, chiffre qui atteindra en 2019 environ 100 000 m³/an et se maintiendra à ce niveau pendant environ 20 années. Le projet a formulé une proposition visant à mettre sur pied un projet pilote pour l'utilisation industrielle du bois d'hévéa dans un site près de Florencia, la capitale du Caquetá, et a calculé sa viabilité financière. Le rapport de cette étude peut être obtenu à l'adresse www.cipav.org.co.

Les gorilles de la RDC survivent à la guerre et au braconnage

Selon le Fonds international Dian Fossey pour la conservation des gorilles (DFGFI), on estime de 5500 à 28.000 environ le nombre de gorilles des plaines (également connus sous le nom de gorilles de Grauer) qui existent encore dans la République démocratique du Congo (RDC). Ces chiffres sont encourageants pour les gorilles, puisqu'on craignait que leur nombre avait nettement diminué pendant les récentes guerres civiles en RDC et à cause du braconnage présumé répandu. D'après Patrick Mehlman du DFGFI, des recensements effectués récemment par le DFGFI et ses partenaires congolais ont révélé: 1) "la présence de deux importantes populations locales des gorilles de Grauer que d'autres scientifiques estimaient très peu nombreuses et en diminution avant les guerres civiles; et 2) la présence continue des gorilles dans les montagnes d'Itombwe où elles existaient avant les guerres civiles".

Des informations plus complètes sont données dans le site www.gorillafund.org

Rapports de bourse disponibles

Les rapports de bourses OIBT ci-dessous peuvent être obtenus en s'adressant directement aux auteurs.

Modelo preliminar para la planificación del aprovechamiento en plantaciones forestales. **Contact:** M Ramón José Chiari Lopez, Apartado 9859, Zona 9, San Francisco, Panamá, République du Panama, rjchiari@hotmail.com, rjchiari@ula.ve

Rôle conservateur de la diversité biologique des forêts riveraines de la zone forestière subhumide du Togo. **Contact:** M. Kossi Adjossou, Département de Botanique et d'Ecologie Végétale, Faculté des Sciences, Université de Lomé, BP 1515, Lomé, Togo; marcadjossou@yahoo.fr

Volume functions for common timber species of nigeria's tropical rain forests. **Contact:** Dr Shadrach O. Akindede, Department of Forestry and Wood Technology, Federal University of Technology, PMB 704, Akure, Ondo State, Nigéria; femi_akindele2@yahoo.com

Institutional capacity assessment of community forest user's group for marketing of forest products: a case study from inner Terai of Nepal: a case study from inner Terai of Nepal. **Contact:** M. Boj Raj Khanal, bhojrajkhanal@yahoo.com

Cours international sur la démarginalisation: de la programmation à la transformation

14-25 novembre 2005

Coût: 2250 \$EU

Y.C. James Yens Center, IIRR, Silang, Cavite, Philippines

Langue: Anglais

Des décennies d'expérience en matière de développement ont mené à la conviction que pour réaliser un développement durable centré sur l'être humain, il est essentiel de rechercher l'égalité dans les rôles des femmes et des hommes. Les études prouvent que des investissements pour l'éducation des femmes se traduisent par la sécurité de l'alimentation, un meilleur état de santé et le bien-être de la famille. Ainsi, permettre à l'inégalité des sexes de persister dans les sociétés intensifie la pauvreté chez les femmes davantage que chez les hommes et perpétue la pauvreté dans ces sociétés.

Ce cours est conçu pour les cadres moyens et supérieurs, les dirigeants et les professionnels oeuvrant dans le domaine du développement et pouvant avoir une influence au sein de leurs organisations. Les participants devraient avoir au moins trois ans d'expérience directe des activités de développement et au moins deux ans d'expérience professionnelle dans l'organisation où ils travaillent.

Le cours examine les expériences précédentes et en cours, les programmes et les projets en matière d'égalité entre hommes et femmes dans les organismes des participants, présente divers outils innovateurs de démarginalisation, et en particulier l'utilisation d'un outil d'audit permettant aux participants de mieux comprendre les efforts que fournissent leurs organisations dans ce sens. Cet audit est axé sur plusieurs dimensions: volonté politique, capacité technique, responsabilité et culture organisationnelle.

L'interaction directe avec des individus oeuvrant au sein de communautés permettra aux participants d'examiner les outils choisis pour tenir compte de l'égalité des sexes dans les projets. Les exercices pratiques les prépareront pour le processus de changement envisagé dans leurs organismes respectifs en vue de réaliser l'égalité entre hommes et femmes.

Au cours de deux semaines, le cours permettra aux participants

- 1) de décrire le contexte de leurs programmes respectifs de démarginalisation et de tirer des leçons des efforts qu'ils fournissent dans ce sens;
- 2) d'identifier les éléments importants de ce que font leurs organisations pour assurer l'égalité des sexes;
- 3) de se familiariser avec les outils participatifs d'analyse de genre à utiliser pour des programmes/projets de développement, ainsi qu'avec les outils d'audit et de gestion en matière d'égalité des sexes auxquels les organisations peuvent avoir recours;
- 4) de faciliter un processus d'audit de genre;
- 5) d'élaborer un cadre pour suivre et évaluer l'activité de démarginalisation;
- 6) de dégager les enseignements du cours susceptibles d'application dans leurs propres organisations.

Adresse: Gender Mainstreaming Course Coordinator, Education and Training Program, International Institute of Rural Reconstruction, YC James Yen Center, Silang, Cavite 4118, Philippines; Tél 63-46-414 2417; Fax 63-46-414 2420; education&training@iirr.org

GIS et télédétection au service de la gestion des ressources naturelles

9 janvier-31 mars 2006

ITC, Enschede, Pays-Bas

Coût: €2500

Langue: Anglais

Ce cours de 12 semaines est conçu pour les gestionnaires de ressources naturelles qui ont déjà une bonne expérience pratique des éléments essentiels des systèmes d'information géographique (SIG) et de la télédétection et qui cherchent à développer leurs compétences et à se spécialiser dans des domaines d'application particuliers.

A l'issue de ce cours, les participants pourront entreprendre des travaux de spécialistes en géoinformation sur les ressources naturelles à l'interface entre la

gestion des ressources naturelles (GRN), l'acquisition et l'analyse de données sur les ressources naturelles et la technologie de la géoinformation.

Pendant les deux premières semaines du cours, les participants feront le point de leur expérience en matière de GRN et examineront l'importance des SIG et de la télédétection dans ce domaine. Ils aborderont ensuite et durant une période de neuf semaines les trois modules de spécialisation du programme d'étude normal sur la GRN dispensé par l'ITC. Compte tenu de leur formation et de leurs besoins, les participants pourront suivre, d'entre six autres domaines de spécialisation, le module relatif au développement durable en matière de foresterie. La dernière semaine, les participants se regrouperont pour rendre compte de leur travail, partager leurs expériences et rédiger leurs rapports définitifs.

Adresse: ITC, Bureau MPS, PO Box 6, 7500 AA Enschede, Pays-Bas; www.itc.nl; education@itc.nl

Gestion et leçons à tirer des impacts: cours en matière de planification, surveillance et évaluation participatives (PSEP)

6-24 février 2006

Wageningen, Pays-Bas

Coût: €3100

Langue: Anglais

Les participants à ce cours auront acquis:

- 1) de nouvelles notions sur les principes en matière de planification, surveillance et évaluation participatives et axées sur l'apprentissage, sur les tendances actuelles de la théorie et de la pratique de la planification et des activités de surveillance et d'évaluation (S&E), ainsi que sur les conditions à remplir auprès des bailleurs de fonds, le tout en vue de créer une culture d'apprentissage au sein des équipes et des organisations;
- 2) plus de compétence pour faciliter la planification participative et les processus de S&E, pour concevoir des systèmes de S&E à l'appui de la gestion adaptative et souple de projets et de programmes, et pour soutenir l'évaluation de l'impact de projets/programmes/organisations; et
- 3) des idées claires sur la façon d'améliorer la planification et les opérations de S&E dans leur organisation et de renforcer encore davantage leurs propres compétences à faciliter la planification participative et les activités de S&E.

Ce cours est conçu à l'intention de cadres moyens et supérieurs d'organisations privées, publiques ou non gouvernementales s'occupant de développement rural qui souhaitent rendre la planification plus efficace et imaginative et les activités de S&E plus pertinentes et utiles dans leur organisation. Il est particulièrement bien adapté au personnel ayant des responsabilités distinctes en matière de planification, S&E ou de gestion. Ce cours convient également aux consultants et aux facilitateurs qui fournissent des services de planification et de S&E.

Adresse: International Agricultural Centre, PO Box 88, 6700 AB Wageningen, Pays-Bas; Tél 31-317-495 495; Fax 31-317-495 395; training.iac@wur.nl; www.iac.wur.nl

La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats potentiels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

► 17–28 octobre 2005. **7ème**

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Nairobi, Kenya. **Adresse:** UNCCD Secretariat, PO Box 260129, Haus Carstanjen, D-53153 Bonn, Allemagne; Tél 49–228–815 2800; Fax 49–228–815 2898; Secrétariat: unccd.int; www.unccd.int

► 24–27 octobre 2005. **Third International Precision Forestry Symposium.** IUFRO 3.00.00. Seattle, Etats-Unis. **Adresse:** Peter Schiess; Tél –206–543 583; Fax –206–685 309; schiess@u.washington.edu; ou Megan O'Shea; Tél –206–543 3073; Fax –206–685 309; moshea@u.washington.edu

► 30 octobre–2 novembre 2005. **China Wood Markets: Export & Import Conference, Exhibit & Industry/Mill Tour.** Dongguan, Chine. **Adresse:** R.E. Taylor & Associates, #501 543 Granville St, Vancouver BC, Canada V6C 1X8; Tél 1–604–801 5996; Fax 1–604–801 5997; retaylor@woodmarkets.com; www.woodmarkets.com

► 7–12 novembre 2005. **Trente-neuvième session du Conseil international des bois tropicaux et des Comités associés.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Fonctionnaire de l'information (Collins Ahadome). Tél 81–45–223 1110; Fax 81–45–223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 13–15 novembre 2005. **5ème Réunion du Partenariat pour les forêts d'Asie.** Yokohama, Japon. **Adresse:** AFP5 Secretariat; Fax 81–3–3593 9565; afp_japan@nm.maff.go.jp; www.asiaforests.org/files/_ref/events/afps/index.htm

► 15–17 novembre 2005. **Eighth Round-Table Conference on Dipterocarps.** Ho Chi Minh

City, Viet Nam. **Adresse:** Dr. Nguyen Hoang Nghia APAFRI Secretariat, FSIV c/o FRIM. Kepong, 52109 Kuala Lumpur, Malaisie; Tél 6–03–6272 2516; Fax 6–03–6277 3249; nhnghia@netnam.vn ou secretariat@apafri.org

► 15–18 novembre 2005. **Tercer Congreso Forestal Latinoamericano—CONFLAT III.** Bogotá, Colombie. **Adresse:** Asociación Colombiana de Ingenieros Forestales—ACIF, Calle 14, No 7–33 Of. 403, Bogotá, DC, Colombie; Tél 571–281 82 15; Fax 571–281 4912; acif@acif.com.co; www.acif.com.co

► 20–25 novembre 2005. **8ème session de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices.** Nairobi, Kenya. **Adresse:** Secrétariat UNEP/CMS, Bâtiment des Nations Unies, Martin-Luther-King-Str. 8, D-53175 Bonn, Allemagne; Tél 49–228–815 2401; Fax 49–228–815 2449; secretariat@cms.int; www.cms.int

► 22–25 novembre 2005. **Réunion ministérielle Europe-Asie du Nord sur les réglementations forestières et la gouvernance.** St Petersburg, Fédération de Russie. **Adresse:** Nalin Kishor; Tél 1–202–473 8672; Fax 1–202–522 1142; nkishor@worldbank.org

► 23–25 novembre 2005. **Asia-Europe Environment Forum Conference.** Jakarta, Indonésie. **Adresse:** Asia-Europe Environment Forum Secretariat; Tél 65–6874 9707; Fax 65–6872 1207; env@asef.org; http://asef.on2web.com/subSite/env/default.asp

► 23–25 novembre 2005. **5th Iberoamerican Forest and Environmental Law Congress.** Mexique. IUFRO 6.13.01. **Adresse:** Fernando Montes de Oca

Dominguez; Tél 52–33–3615 0473; fernandomontesdeoca@imdefac.com.mx

► 25–27 novembre 2005. **Expo Forestal: Mexico Siglo XXI: Bosques y Selvas para Siempre.** Morelia, Mexico. **Adresse:** CONAFOR, Avenida Progreso No 5 Edificio de Incendios Forestales PB, Colonia del Carmen Coyoacán, CP 04100 México, DF, Mexique; Tél 52–55–5659 9502; Fax 52–55–5659 9503; jmandeur@conafor.gob.mx; www.conafor.com.mx

► 28 novembre–1 décembre 2005. **Conférence internationale sur les plantations d'Eucalyptus: enjeux du développement de produits.** Zhan Jiang, Guangdong, Chine. Parrainée par l'IOBT. **Adresse:** Dr Yin Yafang, PO Box 18, Académie forestière de Chine, Wan Shou Shan, Beijing 100091, Chine; Tél 86–10–6288 9468; 86–10–6288 8843; Fax 86–10–6288 8843; china_eucalyptus@forestry.ac.cn; www.criwi.cn/ITTO/conference.htm

► 28 novembre–2 décembre 2005. **11ème Réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.** Montréal, Canada. **Adresse:** Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 413 rue St-Jacques, 8e étage, Bureau 800, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1N9; Tél 514–288 2220; Fax 1–514–288 6588; secretariat@biodiv.org;

► 28 novembre–9 décembre 2005. **11ème Session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et 1ère Réunion des Parties au Protocole de Kyoto.** Montréal, Canada. **Adresse:** Secrétariat de la CCNUCC, PO Box 260124, D-53153 Bonn, Allemagne;

Tél 49–228–8151000; Fax 49–228–8151999; secretariat@unfccc.int; www.unfccc.int

► 6–7 décembre 2005. **2ème Symposium international du Réseau camerounais d'éthnobotanique: des plantes pour soigner les hommes et l'environnement.** Yaoundé, Cameroun. **Adresse:** Secrétariat du CEN; cenre@yahoo.fr ou lzapjack@uydc.uninet.cm

► 16–20 janvier 2006. **Conférence des Nations Unies pour la renégociation de l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux, 4ème partie.** Genève, Suisse. **Adresse:** Secrétariat de la CNUCED, Affaires intergouvernementales; Tél 41–22–917 5809; Fax 41–22–917 0056; correspondence@unctad.org; www.unctad.org/Templates/Meeting.asp?intItemID=3323&lang=1

► 13–24 février 2006. **6ème Réunion du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF-6)** New York, Etats-Unis. **Adresse:** Elisabeth Barsk-Rundquist, UNFF Secretariat; Tél 1–212–963 3262; Fax 1–917–367 3186; barsk-rundquist@un.org; www.un.org/esa/forests

► 1–2 mars 2006. **Forest Leadership Conference: the Sustainability Challenge.** Toronto, Canada. **Adresse:** Jean-Pierre Kiekens, Chair, ForestLeadership Conference; Tél 1–514–274 4344; Fax 1–514–277 6663; conference@forestleadership.com; www.forestleadership.com

► 20–31 mars 2006. **8ème Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.** Brésil. **Adresse:** Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 413 rue St-Jacques, 8e étage, Bureau 800, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1N9; Tél 514–288 2220;

Fax 1–514–288 6588; secretariat@biodiv.org

► 22–29 mars 2006. **4th International Tree Squirrel Colloquium and 1st International Flying Squirrel Colloquium. Including Conservation Priorities Workshop: Tree and Flying Squirrels in the Developing World.** Periyar Tiger Reserve, Inde. **Adresse:** R. Nandini, National Institute of Advanced Studies, Indian Institute of Science Campus, Bangalore 560 012 Inde; Tél 91–94431 42296; nandimirajamani@yahoo.co.in; www.squirrelcolloquia.co.in; www.iisc.ernet.in/nias/itsc

► 26–29 septembre 2006. **Patterns and Processes in Forest Landscapes: Consequences of Human Management.** Université de Bari, Italie. **Adresse:** Prof Giovanni Sanesi, Dip Scienze delle Produzioni Vegetali, Faculty of Agricultural Science, Program in Forestry and Environmental Science, Università di Bari, Via Amendola 65/A, Bari, Italie 70126; Tél 39–80–544 3023; Fax 39–80–544 2976; www.greenlab.uniba.it/events/iufro2006

► 26–30 septembre 2006. **X Congreso Latinoamericano de Estudiantes de Ciencias Forestales.** Université de Pinar del Rio, Cuba. **Adresse:** Ing. Surriel Cruz Torres, Marti Final 1270, Pinar del Rio, Cuba; surriel@af.upr.edu.cu; Tél 53–82–77 9661; Fax 53–82–77 9353

► 7–10 novembre 2006. **2nd Congreso para la Prevención y Combate de Incendios Forestales y Pastizales en el MERCOSUR.** Malargüe, Argentine. **Adresse:** Diligencia Viajes SA, Av Pte Roque Sáenz Peña 6 6, piso 8, Of 8 2, CP 1036, Ciudad Autónoma de Buenos Aires, Argentine; Tél 54–11–4342 933 /2057; Fax 54–11–4342 9546; viajesd@infovia.com.ar

divergentes des délégations au sujet d'un AIF renforcé basé sur un arrangement qui ne serait pas juridiquement contraignant. Un grand nombre de pays développés sont restés fermement sur leurs positions concernant les objectifs mondiaux et leurs cibles temporelles et quantifiables, la surveillance, l'évaluation et l'établissement de rapports, ainsi que sur d'autres propositions qui permettraient de mieux orienter l'AIF et de lui apporter plus de substance et de crédibilité. À l'inverse, la plupart d'entre eux étaient opposés à l'idée de cibles temporelles et quantifiables dans le cas des ressources financières qui, de même que d'autres aspects des moyens d'exécution, sont des priorités pour la plupart des pays en développement. Les négociations ont donc abouti à l'impasse.

Le débat de haut niveau

Le climat déconcertant créé par les négociations s'est répercuté sur le débat ministériel de haut niveau. Les ministres et les délégués de haut rang ayant présenté leurs rapports sur les points de l'ordre du jour en session plénière et participé à deux tables rondes, les négociations sur les deux projets du Président ont continué au sein d'un seul groupe de contact, qui a assumé les travaux des deux groupes de travail. Vu le peu de progrès réalisé sur les éléments du projet de déclaration ministérielle du Président, un petit groupe a été constitué le deuxième jour du débat de haut niveau, exclusivement pour négocier les termes de la déclaration.

En définitive, le coordonnateur et chef du secrétariat du FNUF, Pekka Patosaari, a donné lecture en séance plénière d'un projet de déclaration ministérielle, laquelle n'a cependant pas été adoptée. À sa place, le Forum a entériné une proposition faite ultérieurement par le Président en vue de remplacer le projet de déclaration par le résumé du débat de haut niveau qu'il avait préparé. Les ministres et les fonctionnaires de haut rang ont alors commencé à se retirer, ayant le sentiment que leur présence n'avait pas été entièrement mise à profit, notamment pour aller de l'avant dans les négociations. À la CNUED en 1992, les ministres chargés des forêts avaient poursuivi leur réunion toute une nuit durant et avaient réussi à supprimer toutes les parenthèses dans le projet des *Principes relatifs aux forêts*, préparant ainsi le terrain pour leur adoption.

La déclaration ministérielle rejetée, les négociations sur le projet révisé des décisions établi par le Président se sont poursuivies sur une note pessimiste. À 20 heures, deux jours avant la clôture de la session, le Président a présenté un nouveau projet. Le texte était intégralement mis entre crochets, ce qui signifie que rien de ce qu'il contenait n'avait été entièrement convenu. Il contenait cependant un accord provisoire (*ad referendum*) sur ce qui suit :

- objectif 1: mettre fin à la perte de couverture forestière dans le monde entier;
- objectif 2: renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux liés aux forêts ainsi que la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international;
- objectif 3: accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts sous gestion durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts sous gestion durable;
- objectif 4: renverser la tendance au déclin de l'aide publique au développement destinée à la gestion forestière durable et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles;
- [décider que] les pays s'efforceront par tous les moyens de contribuer aux objectifs mondiaux précités par le biais de mesures, politiques et actions nationales volontaires ou d'objectifs spécifiques; et
- [le Conseil économique et social] encourage les pays à présenter volontairement au Forum, à intervalles réguliers à compter de 2007, des rapports sur les progrès accomplis dans le cadre de leurs efforts visant à réaliser les objectifs mondiaux précités.

Le dernier jour, il a été décidé de suspendre les négociations et de convoquer une sixième session du FNUF en février prochain.

Résultats de la session

Il est évident que les résultats de la cinquième session du FNUF n'ont pas répondu aux espérances; aucune décision n'est intervenue au sujet du processus d'examen et aucune déclaration ministérielle n'a été émise. La plupart des membres ont exprimé leur déception devant ces résultats dont, à vrai dire, ils étaient principalement responsables.

Certes, les questions relatives aux forêts sont extrêmement complexes et controversables et ont défié les tentatives antérieures de forger un accord international. Ce n'est pas par pure coïncidence que les *Principes relatifs aux forêts*, le premier consensus mondial sur les forêts, ne sont pas juridiquement contraignants et, malgré tout, leur adoption par la CNUED a exigé un effort de dernière minute par un président résolu et de longues négociations ministérielles. Pour la même raison, le processus d'après la CNUED a entraîné à un pas de tortue pendant plus de dix ans, avec de piètres résultats.

On connaissait donc parfaitement l'énormité de la tâche que supposait le processus d'examen à la cinquième session du FNUF. Et pourtant, elle était englobée dans un ordre du jour ambitieux et devait partager le temps disponible et l'attention des délégués avec d'autres points et événements. Les préparatifs et la documentation pour la session, bien que minutieux, n'ont pas suffisamment facilité le processus d'examen. La volonté politique a été amplement exprimée dans les rapports et les discours faits à la session, mais n'a pas été démontrée dans la même mesure lorsqu'il s'est effectivement agi de négocier. Les ministres sont venus pour présenter des rapports qui mettaient l'accent sur les réalisations et pour réitérer leur engagement, et sont repartis sans donner l'impulsion nécessaire pour surmonter l'impasse dans les négociations. Les grands groupes ont été déçus par les nouvelles dispositions prises pour le débat de haut niveau; certains en sont sortis en critiquant avec violence le FNUF et l'AIF, et quelques-uns ont fait savoir qu'ils entendaient abandonner le processus. De surcroît, l'atmosphère et l'efficacité de la session ont été perturbées par des contraintes au niveau de l'interprétation, de la traduction et d'autres arrangements logistiques, y compris l'absence d'une salle adéquate pour des négociations longues et difficiles.

Comment recoller les morceaux?

Les résultats de la cinquième session et ce qu'ils impliquent sont préoccupants. Les forêts sont perçues comme étant dans une situation critique, mais la solution à cette crise est une tâche qui semble être de plus en plus marginalisée dans le débat international. En l'absence d'un arrangement international exhaustif, qu'il soit ou non juridiquement contraignant, la question des forêts continue d'être petit à petit érodée par les instruments internationaux existants, d'une manière qui semble aller à l'encontre de l'approche holistique convenue à la CNUED.

La sixième session devant avoir lieu dans à peine quelques mois, il incombe catégoriquement au Bureau du Forum de tracer les grandes lignes et de mettre en oeuvre une stratégie qui sauvera le processus d'examen et le portera à bonne fin. De toute évidence, il est essentiel de prévoir un ordre du jour ciblé, avec des préparatifs aptes à faciliter de manière efficace l'examen et les négociations qui devront se tenir. Les résultats de la cinquième session offrent peu d'éléments sur lesquels s'appuyer, mais les objectifs convenus *ad referendum* et certaines des idées concernant un AIF renforcé pourraient servir à insuffler un certain dynamisme.

Nonobstant les menaces de certains d'abandonner le FNUF, les membres ont choisi de lui donner une autre chance. Certains prient qu'un miracle se produise. La coopération internationale consiste essentiellement à bien vouloir accepter des compromis; la solution à l'impasse peut se trouver quelque part entre préconiser des objectifs mondiaux stricts assortis de cibles temporelles et quantifiables, et réclamer des ressources financières nouvelles et additionnelles fournies de manière prévisible. Détermination, persévérance et volonté politique de trouver des compromis sont les conditions préalables à des résultats crédibles et satisfaisants de l'examen de l'AIF.

Les délégués réunis au Siège des Nations Unies ne sont pas d'accord au sujet du futur arrangement international sur les forêts

par Amha bin Buang

Sous-directeur

Information économique et information sur le marché
Secrétariat de l'OIBT

LA CINQUIÈME SESSION du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), que l'on attendait avec impatience, s'est tenue au Siège de l'ONU à New York du 16 au 27 mai 2005. Créé en 2000 en tant qu'organe subsidiaire du Conseil économique et social des Nations Unies, le Forum—y compris son Secrétariat et le Partenariat de collaboration sur les forêts—constituent l'Arrangement international sur les forêts (AIF), dont les principaux objectifs sont de promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et de renforcer la volonté politique à cet effet.

Bien que cette réunion ait été la cinquième session annuelle ordinaire du Forum, avec un ordre du jour bien rempli découlant de son programme de travail pluriannuel (2001–2005), tous les regards étaient tournés vers l'examen de trois points apparentés:

- examen des progrès réalisés et des mesures à envisager pour l'avenir;
- examen de l'efficacité de l'AIF; et
- examen, en vue de formuler des recommandations, des paramètres d'un mandat pour l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts (c'est-à-dire une convention sur les forêts).

L'examen de ces trois principaux points litigieux de l'ordre du jour devrait avoir des conséquences directes pour le futur du processus en cours au sujet des forêts, qui est déjà passé par un certain nombre de phases: celles de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro en 1992, de la Commission de l'ONU sur le développement durable, du Groupe intergouvernemental sur les forêts, du Forum intergouvernemental sur les forêts et—maintenant—du FNUF, le tout à l'allure d'une tortue. Ce processus avait également rallumé l'acrimonieux débat sur une convention concernant les forêts, qui avait commencé bien avant la CNUED mais qui doit encore être résolu.

Les trois questions clés avaient été présentées avec d'autres points dans l'ordre du jour d'un programme minutieux et très chargé comportant des sessions plénières et des groupes de travail, une discussion de groupe d'experts et toutes sortes d'événements accessoires. Un débat ministériel et dialogue de haut niveau a également eu lieu durant deux jours de la deuxième semaine de la session.

Le processus d'examen

À la fin de la séance du troisième jour, des délégués ont été saisis des premières ébauches des deux principaux produits envisagés par les délégués élus pour constituer collectivement le Bureau de la session, à savoir une déclaration ministérielle (que les ministres devaient entériner à l'issue de leur débat de haut niveau), et une décision concernant l'AIF renforcé. Ces ébauches résultaient d'un effort méritoire de la part du Président, Manuel Rodriguez Bacerra (Colombie), et d'autres membres du Bureau pour intégrer et faire la synthèse de l'éventail des vues et des propositions concurrentes avancées par les délégations. Le projet d'une décision sur un AIF renforcé établi par le Président contenait des objectifs mondiaux, précisant les cibles temporelles et quanti-

fiables suivantes: d'ici 2015, doubler la superficie

des forêts sous gestion durable, réduire de moitié les populations qui vivent dans

l'extrême pauvreté parmi celles qui dépendent des forêts pour assurer

leurs moyens d'existence, et réduire de moitié à l'échelle mondiale le taux de dégradation

et de déboisement des forêts. Comment ces résultats pourraient-ils être obtenus?

Le projet de décision recommandait (entre autres): la création d'un fonds mondial

pour les forêts et le renversement de la tendance au déclin de l'aide publique

au développement (APD) destinée aux activités relatives aux forêts. Le projet de déclaration ministérielle élaboré par le Président

contenait les points principaux du projet de décision visant à renforcer l'AIF et un message

au sujet de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Négociations sur les textes du Président

Les négociations sur ces textes par les deux groupes de travail constitués à cet effet ont procédé à une lenteur désespérante et, somme toute, les progrès réalisés se sont avérés médiocres et ont été retardés par une demande de temps de consultation supplémentaire faite par le Groupe des 77 et la Chine. En effet, l'absence de consensus au sein de ce groupe et le temps qu'il a consacré à des réunions de coordination ont poussé un grand nombre de ses membres à négocier par la suite sur la base de leurs propres positions nationales et régionales. Dans le camp des pays développés, la cohésion ne régnait pas non plus sur les aspects principaux des projets de décision et de déclaration.

Dans ces circonstances, aucun consensus ne s'est dégagé sur la question d'un cadre juridiquement contraignant, ni même un rapprochement des opinions

